

*insee*

Direction des Statistiques Démographiques et Sociales  
Département de la Démographie  
Division Enquêtes et Etudes Démographiques

18, Bd Adolphe Pinard, 75675 - PARIS Cedex 14  
☎ : (33) 1 41 17 55 03 /67 71 - Télécopieur : (33) 1 41 17 62 79



***"Enquête handicaps incapacités dépendance"***

**Premier passage auprès des  
personnes vivant à domicile**

**Fin 1999**

**Instructions de collecte**

# Sommaire

<b>I. GENERALITES .....</b>	<b>3</b>
1. INTRODUCTION .....	3
2. PRESENTATION GENERALE DE L'ENQUETE "HID" .....	3
2.1 <i>La population concernée par les "difficultés dues à la santé dans la vie quotidienne"</i> .....	3
2.2 <i>Pourquoi une enquête ?</i> .....	4
2.3 <i>Différence avec l'enquête décennale sur la Santé</i> .....	5
3. ORGANISATION DE LA COLLECTE .....	6
3.1 <i>L'échantillon</i> .....	6
3.2 <i>Collecte</i> .....	7
3.3 <i>Transmission et sauvegarde des données</i> .....	7
3.4 <i>Documents de collecte</i> .....	8
4. STRUCTURE ET LOGIQUE DU QUESTIONNAIRE .....	8
4.1 <i>Structure du questionnaire</i> .....	8
4.2 <i>Arrêt sur la notion de handicap : par rapport à quoi ou par rapport à qui ?</i> .....	9
5. RAPPELS SUR LE FONCTIONNEMENT DE CAPI .....	9
5.1 <i>Les touches de fonction</i> .....	10
5.2 <i>Se déplacer dans le questionnaire : repères, champs parallèles...</i> .....	10
5.3 <i>Comment traiter les messages apparaissant sur l'écran ?</i> .....	11
5.4  <i>Réactivation de l'ordinateur</i> .....	15
5.5  <i>En cas de problème</i> .....	15
<b>II. DEROULEMENT DE L'INTERVIEW .....</b>	<b>16</b>
1. QUI INTERROGER ? .....	16
2. LES QUESTIONS RELATIVES AU MENAGE .....	17
2.1 <i>Introduction de l'interview</i> .....	17
2.2 <i>Les modifications du tableau de composition du ménage</i> .....	19
2.3 <i>Occupation et profession de la personne de référence : Module M</i> .....	21
3. LE QUESTIONNAIRE INDIVIDUEL .....	21
3.1 <i>Que faut-il lire à la personne interrogée ?</i> .....	21
3.2 <i>Les questions « sans objet » ; Cas particulier des enfants</i> .....	22
MODULE A : <u>Relevé de la nature et de l'origine des problèmes de santé</u> .....	24
MODULE B : <u>Description des incapacités</u> .....	28
MODULE C : <u>Environnement socio-familial</u> .....	34
MODULE D : <u>Aides techniques et accessibilité du logement</u> .....	38
MODULE L : <u>Conditions de logement</u> .....	40
MODULE T : <u>Déplacements et moyens de transports</u> .....	42
MODULE S : <u>Scolarité et diplômes</u> .....	46
MODULE E : <u>Emploi ou recherche d'emploi</u> .....	52
Module EA : <u>Activité professionnelle</u> .....	54
Module EB : <u>Recherche d'emploi</u> .....	64
Module EC : <u>Activité professionnelle antérieure</u> .....	66
Module EO : <u>Origine sociale</u> .....	67
MODULE R : <u>Revenus, allocations, situation juridique et administrative</u> .....	68
MODULE G : <u>Vacances, loisirs, sports, qualité de vie</u> .....	84
MODULE W : <u>Interview de l'aidant principal</u> .....	88
4. CONCLUSION DU QUESTIONNAIRE HID .....	90
4.1 <i>Personne relais</i> .....	90
4.2 <i>Validation du questionnaire « individu »</i> .....	91
4.3 <i>Tableau des personnes ayant assisté et participé à l'entretien</i> .....	92
4.4 <i>Validation du questionnaire « ménage »</i> .....	92
<b>III. ANNEXE : DICTIONNAIRE DES SIGLES .....</b>	<b>93</b>

# I. GENERALITES

## 1. Introduction

L'enquête sur les "handicaps, les incapacités et la dépendance" (HID) doit couvrir l'ensemble de la population. Un premier passage, concernant les pensionnaires d'*institutions sanitaires et sociales*, a été réalisé en octobre-novembre 1998. L'enquête de fin 1999 concerne la population des *personnes vivant à domicile*, autrement dit les ménages ordinaires.

L'enquête HID ménages a fait l'objet de deux tests : en février 1999 dans les régions Haute-Normandie et Pays de la Loire et en juin 1999 dans les régions Bretagne et Nord-Pas de Calais. La collecte se déroulera sur micro-ordinateurs portables, selon une procédure CAPI désormais classique à l'INSEE.

L'enquête HID n'a pas de caractère obligatoire.

Comme en institutions, vous disposerez d'un questionnaire papier. Il sera destiné d'une part à la formation et d'autre part à la présentation de l'enquête aux ménages qui le souhaiteraient (ou à tout autre interlocuteur régional).

## 2. Présentation générale de l'enquête "HID"

### 2.1 La population concernée par les "difficultés dues à la santé dans la vie quotidienne"

On évalue qu'entre 6 et 9 millions de personnes de tous âges souffrent d'un handicap ou d'une gêne permanente liée à leur état de santé (et notamment à leur âge). Une part importante d'entre elles ne peut effectuer sans aide les activités courantes de la vie quotidienne.

Quelques chiffres :

- ◆ **en institutions**, on dénombre un peu moins de 600 000 personnes concernées :
  - ⇒ 310 000 pensionnaires ou utilisateurs d'établissements et services médico-sociaux (125 000 enfants ou adolescents en établissements médico-éducatifs, 105 000 adultes en établissements de travail protégé ou de réinsertion, 80 000 adultes en foyers d'hébergement) dont environ 130 000 pensionnaires ;
  - ⇒ 360 000 personnes dépendantes de 65 ans ou plus hébergées dans des maisons de retraite ou des services hospitaliers de long séjour ;
  - ⇒ 70 000 malades soignés en institutions psychiatriques et y passant leurs nuits, au moins pour une période.
- ◆ **en ménages ordinaires**, selon l'évaluation de l'enquête sur la santé et les soins médicaux, près de 5 500 000 personnes déclarent un handicap ou une gêne permanents.

La grande majorité des personnes concernées par l'enquête HID réside donc en domicile ordinaire. C'est vrai même pour les handicaps relativement lourds : selon les estimations

disponibles, entre les deux tiers et les trois quarts des personnes confinées au lit ou au fauteuil (fixe) résident à domicile. Cette partie de l'enquête est donc essentielle ;

De très nombreux organismes, nationaux ou locaux, administratifs, privés ou associatifs, apportent une **aide financière ou humaine** aux personnes concernées.

A titre d'illustration du nombre de personnes aidées, on notera :

- ⇒ 100 000 bénéficiaires de l'**AES** (Allocation d'Education Spéciale) ;
- ⇒ 600 000 bénéficiaires de l'**AAH** (Allocation aux Adultes Handicapés) ;
- ⇒ 300 000 bénéficiaires de l'**ACTP** (Allocation Compensatrice pour Tierce Personne)

Ainsi que :

- ⇒ 370 000 pensions militaires d'invalidité ;
- ⇒ 485 000 pensions (civiles) d'invalidité ;
- ⇒ 2 000 000 de rentes d'accident du travail.

Sans oublier les 1 380 000 détenteurs (souvent les mêmes que ci-dessus) d'une **carte d'invalidité**, qui bénéficient d'une demie-part supplémentaire pour le calcul de l'impôt sur le revenu.

*"Au total, le coût pour la collectivité de la prise en charge du handicap et de la dépendance est d'ores et déjà élevé. Il dépassait les 180 milliards de francs en 1995 (près de 110 milliards financés par la sécurité sociale, environ 40 milliards à la charge de l'Etat, le reste étant du domaine des collectivités locales)... A ces dépenses publiques s'ajoute le coût supporté par les personnes elles-mêmes, qu'aucune étude ne permet actuellement de chiffrer." ("Handicap et Dépendance", rapport du groupe de travail du Conseil National de l'Information Statistique, juillet 1997).*

## 2.2 Pourquoi une enquête ?

L'information actuellement existante en France sur les handicaps et les déficiences en général, la dépendance des personnes âgées en particulier est notoirement très insuffisante. Les sources administratives sont, en la matière, éparpillées, incohérentes et difficiles à rassembler ; en effet la population concernée relève de multiples secteurs, notamment celui des ménages ordinaires et celui des établissements (personnes âgées, psychiatrie, handicapés, prisons...), celui des enfants, des handicapés adultes, des personnes âgées, et l'on manque d'opérations d'ensemble, basées sur des méthodes et définitions homogènes, concernant tous les âges et situations.

Face à cette situation, l'INSEE monte une opération répondant à trois objectifs : **mesurer le nombre** des personnes handicapées ou dépendantes ; évaluer **les flux** d'entrée et de sortie en incapacité ; relever la nature, la quantité, et les fournisseurs d'**aides** existantes, ainsi que les **besoins** non satisfaits.

Pour cela, il est souhaitable de **couvrir**, avec des questionnements suffisamment homogènes, **l'ensemble des situations** (personnes vivant à domicile, personnes vivant dans les divers types d'institutions, et si possible personnes sans domicile) et les flux et conditions de passage d'un secteur à l'autre, et **l'ensemble des âges**.

En outre, il est nécessaire de rassembler les données permettant **l'établissement de prévisions**.

La collecte se déroule en quatre phases :

- ❶ Entre octobre et décembre 1998, le questionnaire détaillé de l'enquête HID a été administré à un échantillon de près de 15 000 personnes, représentatif des pensionnaires des institutions pour personnes âgées, pour personnes handicapées (enfants et adultes), des services hospitaliers de long séjour et des services ou des malades "de nuit" des établissements psychiatriques ;
- ❷ En mars 1999, un questionnaire de filtrage dit "Vie Quotidienne et Santé" ("VQS") a été collecté auprès des personnes vivant à domicile en même temps que le recensement de la population, dans un échantillon représentatif des zones de recensement. Un peu plus de 360 000 personnes ont répondu à l'enquête nationale VQS ;
- ❷bis Au deuxième semestre 1999, 20 000 personnes environ, vivant en domicile ordinaire, retenues au terme du filtrage VQS se verront administrer le questionnaire détaillé de l'enquête HID ;
- ❸ En 2000, un second passage aura lieu auprès des personnes en institution interrogées dans la phase 1, afin d'analyser l'évolution des situations individuelles ;
- ❹ En 2001, un second passage aura lieu auprès des personnes vivant en domicile ordinaire interrogées dans la seconde étape de la phase 2, afin d'analyser l'évolution des situations individuelles.

### 2.3 Différence avec l'enquête décennale sur la Santé

Pour ceux d'entre vous qui avaient participé à cette enquête en 1991-1992, il peut être utile d'exposer rapidement la différence entre les deux opérations. L'enquête Santé avait un point de vue principalement médical (mesure de la "prévalence" des maladies et de la fréquence et nature des traitements), alors que l'enquête HID a un point de vue plutôt social (mesure des conséquences des maladies sur la vie et l'activité des personnes, examen des besoins d'aide et confrontation avec les aides effectivement perçues).

L'Organisation Mondiale de la Santé (O.M.S.) ainsi que les spécialistes de ces domaines ont pris l'habitude de représenter les relations entre maladies et handicaps selon le schéma dit "séquence de Wood". Celui-ci peut être résumé ainsi :

<b>maladie → déficience → incapacité → désavantage</b>
--

- ◆ les "**maladies**" (au sens large, c'est à dire y compris les accidents et autres traumatismes moraux ou physiques) sont à l'origine de la chaîne. Elles relèvent du diagnostic et du traitement médicaux ;
- ◆ les "**déficiences**" sont les pertes (amputations, scléroses, ..) ou les dysfonctionnements des diverses parties du corps (membres, muscles, organes) ou du cerveau. Elles résultent en général d'une maladie ou d'un traumatisme. Une notion voisine plus couramment utilisée est celle d'invalidité ;
- ◆ les "**incapacités**" sont les difficultés ou impossibilités de réaliser des actes de la vie quotidienne, élémentaires (physiques comme se tenir debout, se lever, monter un escalier, psychiques comme mémoriser ...), ou plus complexes (s'habiller, se servir d'un téléphone, parler avec plusieurs personnes ...). Elles résultent en général d'une ou plusieurs déficiences ;

- ◆ les "**désavantages**", terme préféré à "**handicap**" par les spécialistes francophones, désignent les difficultés ou impossibilités que rencontre une personne à remplir les rôles sociaux auxquels elle peut aspirer, ou que la société attend d'elle : suivre les cours scolaires, accomplir un travail rémunéré (ou indépendant), communiquer avec ses semblables, remplir un rôle parental, ... Ils se situent à la rencontre de l'environnement naturel ou social et des caractéristiques propres de l'individu.

Pour prendre un exemple, une personne en fauteuil roulant pourra ne pas être *désavantagée* dans le domaine de l'emploi si les transports pour se rendre à son lieu de travail lui sont accessibles sans difficulté et si les modalités de son poste de travail (aménagement, ...) ne comportent pas d'obstacle particulier ; d'autre part, une personne ne souffrant d'aucun problème de mobilité ne souffrira pas de *désavantages*, même si les transports sont mal adaptés, et son poste de travail situé au sommet d'une grue (à moins que d'autres problèmes de santé, comme un vertige chronique, ou une déficience intellectuelle, lui rendent les déplacements urbains ou le travail dans une position inconfortable, difficile). On comprend ainsi que le *désavantage* dans un domaine (l'emploi) est le produit d'une *situation personnelle* (la paralysie des membres inférieurs) et de *conditions environnementales* (aménagement des transports et des postes de travail).

Cette façon de décrire les problèmes est intéressante pour la politique sociale et de santé, car elle montre qu'on dispose d'une batterie d'actions possibles pour réduire le handicap:

- ⇒ la **recherche et les soins médicaux** pour guérir ou prévenir la maladie ;
- ⇒ la mise au point et la mise à disposition de **prothèses** (cf. l'exemple des lunettes ou de l'opération de la cataracte) pour réduire une déficience ;
- ⇒ la diffusion d'**aides techniques** ou l'apport d'**aide humaine** pour la réalisation des tâches quotidiennes (une baignoire adaptée aux difficultés d'une personne âgée, une aide-soignante pour la toilette matinale) ;
- ⇒ une **action environnementale** (aménager les rues, les transports, les postes de travail... pour les personnes aveugles ou malvoyantes).

### 3. Organisation de la collecte

#### 3.1 L'échantillon

Les ménages de l'échantillon seront avertis par une lettre-avis officielle de la direction régionale de l'INSEE.

A la suite de l'enquête VQS de mars 1999 (enquête couplée au recensement), on a saisi les réponses anonymes des 360.000 personnes qui y avaient répondu. On a ensuite passé un programme de "filtrage et tirage au sort" prenant en compte la nature des réponses ; il a désigné 20.000 personnes. On a ensuite procédé à un appariement manuel avec les documents du RP qui a permis de récupérer leurs noms et adresses ainsi que les prénoms des autres personnes de leur ménage ayant répondu à VQS.

☞ Notez que 15 % de l'échantillon de l'enquête HID99 (environ 3000 individus) sera composé de personnes "négatives à VQS", c'est à dire n'ayant signalé aucune difficulté dans le questionnaire Vie Quotidienne et Santé.

*On obtiendra ainsi une évaluation des "faux négatifs", c'est à dire de la population "ayant des difficultés dans la vie quotidienne à cause de problèmes de santé" selon l'enquête HID et que l'enquête VQS n'a pas permis de repérer.*

Ne vous étonnez donc pas si dans votre échantillon figurent certaines personnes n'ayant aucune incapacité ni handicap.

### 3.2 Collecte

Vous pourrez rencontrer des cas où il y a *deux personnes HID par ménage*. Ils seront considérés et rémunérés comme *deux interviews indépendantes*, même si la partie « tableau de composition du ménage » sera évidemment commune.

D'après les données recueillies et contrôlées au cours des tests de février et juin 1999, la durée moyenne de l'interview HID est d'environ 43 minutes (y compris remplissage du tableau de composition de ménage). Cette durée est très variable selon la sévérité (ou la présence même) des handicaps et incapacités.

Evidemment, il est probable qu'un petit nombre de personnes aura déménagé :

⇒ *On ne suivra pas les personnes ayant déménagé dans une institution (champ déjà couvert par l'enquête HID98). L'enquête HID99 est une enquête auprès des personnes vivant à domicile, et on n'interrogera donc que les personnes ayant déménagé dans un domicile ordinaire (y compris les logements-foyers).*

### 3.3 Transmission et sauvegarde des données

La transmission des données se fera via le **modem**. Nous vous demandons de faire des transmissions **régulièrement** afin de lisser la charge de travail des gestionnaires en DR et de pouvoir déceler assez tôt d'éventuels dysfonctionnements (modem défectueux, transmissions inopérantes...).

**N'oubliez pas de procéder régulièrement à des sauvegardes sur disquette.**

A la fin de la collecte, vous remettrez à la DR une disquette de sauvegarde identifiée par votre numéro d'enquêteur et la mention HID99. Vous exécuterez la **sauvegarde finale** après feu vert de votre DR.

### 3.4 Documents de collecte

Outre votre micro-ordinateur portable, sur lequel figureront la liste des adresses des ménages qui vous sont affectés et le programme de collecte, vous disposerez de plusieurs documents "papier" :

- Une fiche-adresse papier pour chacun des ménages de l'échantillon ;
- la présente instruction ;
- un cahier des cartes de codes (lesquelles figurent également dans le questionnaire informatique sous forme de classifications) ;
- une copie de la lettre-avis ainsi que de la note de présentation résumée de l'enquête (un recto-verso) ;
- les questionnaires à l'aidant, accompagnés d'une enveloppe retour ;
- plusieurs exemplaires du questionnaire papier HID. Il s'agira d'un questionnaire maqueté qui, sans pouvoir prétendre reproduire toutes les fonctionnalités du questionnaire CAPI, en sera aussi proche que possible, tout en restant aisément lisible.

Ce document sera utile pour prendre une connaissance d'ensemble du contenu de l'enquête, en particulier au moment de la formation. Il pourra être communiqué aux ménages qui en exprimeraient le souhait.

Enfin, il pourra être utile pour un dépannage si une panne insurmontable affectait le micro-ordinateur ou le programme en cours d'interview.

## 4. Structure et logique du questionnaire

### 4.1 Structure du questionnaire

Le questionnaire débute par un **tableau de composition du ménage** (TCM) légèrement différent de celui du tronc commun, puis se poursuit par 11 modules, repérés par une lettre-clé précédant le nom de chaque question ou variable :

- **module "a" : causes et origines des incapacités.** Il s'agit d'un tableau comprenant la liste des déficiences (cf. § 23 ci-dessus) dont souffre la personne, et de leur origine (maladies, accidents...) ;
- **module "b" : description des incapacités.** Cette partie du questionnaire passe en revue les différents actes de la vie courante, pour relever les éventuelles difficultés d'accomplissement auxquelles se heurte la personne. En même temps, elle interroge sur l'ancienneté de chacun des problèmes rencontrés ainsi que sur leur origine ;
- **module "c" : environnement socio-familial** de la personne, recensement des aidants...
- **module "d" : accessibilité du logement**, aménagement de celui-ci pour des raisons de santé et **aides techniques** dont dispose ou que souhaiterait la personne ;

La fin du questionnaire est consacrée aux désavantages (cf. § 2.3 ci-dessus), saisis par une description des conditions de vie de la personne :



- **module "l" : conditions de logement ;**
  - **module "t" : déplacements et transports ;**
  - **module "s" : scolarité et diplômes ;**
  - **module "e" : emploi, présent ou passé, et recherche d'emploi ;**
  - **module "r" : revenus, allocations, situation juridique ;**
  - **module "g" : questionnaire général sur les loisirs, vacances, sports, culture...**
- ⇒ **module "w": interview de l'aidant principal**

#### **4.2 Arrêt sur la notion de handicap : par rapport à quoi ou par rapport à qui ?**

Le groupe de projet a retenu le principe suivant : l'évaluation du désavantage se fera en comparant la situation des personnes handicapées avec celle de la population générale.

On a donc essayé de respecter au maximum ce principe dans la conception des questionnaires. Pour cela, on a reproduit à l'identique des questions figurant dans les enquêtes thématiques de l'INSEE (sur l'emploi, les transports, le logement, la santé, les loisirs...). C'est la comparaison des réponses des personnes handicapées lors de la présente enquête aux réponses obtenues dans l'ensemble de la population lors des enquêtes thématiques qui mesurera l'existence, la fréquence et parfois l'intensité des désavantages.

En utilisant des questions strictement identiques, on espère réduire au maximum les biais habituels de comparaison entre deux enquêtes.

Il n'a malheureusement pas toujours été possible de s'en tenir à ce schéma. Pour ne prendre que quelques exemples, les questions figurant dans le tronc commun des enquêtes ménages sur l'éducation ne mentionnent à aucun endroit - pas même dans les nomenclatures - "l'enseignement spécial", mis en place pour les enfants handicapés ; de même, les descriptions d'emplois, de statut et d'entreprises (et leurs nomenclatures) ne comportent aucun item relatif aux CAT (Centres d'Aide par le Travail), AP (Ateliers Protégés), ni à la reconnaissance officielle par les commissions départementales ad'hoc (les COTOREP) de la qualité de "travailleur handicapé" ; dernier exemple, dans les nomenclatures relatives aux moyens de déplacement, ne figurent ni les ambulances, ni les services de transports spécialisés pour personnes "à mobilité réduite".

On a donc ajouté soit de simples modifications de nomenclatures, soit des questions supplémentaires, visant à décrire certains aspects de l'environnement, et pouvant éventuellement expliquer l'origine ou le mécanisme d'établissement des désavantages. Par exemple, dans le cas des déplacements, on a demandé si la personne connaissait les services de transports spécialisés éventuellement mis à sa disposition ; de même on a fait figurer une question d'appréciation de l'adaptation aux besoins de la personne des transports en commun ordinaires.

## **5. Rappels sur le fonctionnement de CAPI**

## 5.1 Les touches de fonction

Dans un mode de Collecte Assistée Par Informatique, le cheminement est entièrement guidé par l'ordinateur et l'enquêteur est désormais exonéré de la gestion des nombreux filtres figurant dans le questionnaire. La contrainte pratique est l'obligation de réponse : CAPI ne permet pas de laisser des réponses à blanc.

- ◆ La plupart des questions admettent donc pour réponses « *ne sait pas* » en tapant [CTRL+N] et « *refus de répondre* » en tapant [CTRL+R]
- ◆ A chaque question vous avez la possibilité de nous transmettre des *remarques* en tapant [CTRL+F4]. Quand vous avez terminé de noter vos remarques, tapez la touche [ECHAP] en haut à gauche du clavier pour poursuivre le questionnaire.
- ◆ Pour certaines questions, signalées par la mention \*\*\*AIDE\*\*\* à la suite du texte de la question, la touche de fonction [F9] permet d'afficher un *texte d'aide* sur le sens de la question.
- ◆ La touche [F6] permet de passer de la partie inférieure de l'écran (réservée à la saisie) à la partie supérieure (réservée à l'affichage de la question et des modalités de réponse). Cette touche est notamment utile pour visualiser toutes les réponses possibles quand elles tiennent sur deux écrans.
- ◆ La touche [F8] active un « *zoom* » qui affiche le texte de la question et des modalités de réponse en plein écran.
- ◆ Enfin, la touche [F3] *sauvegarde* les données que vous avez saisies. N'hésitez pas à l'utiliser fréquemment.

## 5.2 Se déplacer dans le questionnaire : repères, champs parallèles...

- ◆ Quel que soit l'endroit du questionnaire où l'on se trouve, on peut naviguer soit question par question en utilisant les flèches de déplacement (←, →, ↑, ↓), soit plus rapidement (page par page) en utilisant les flèches de changement d'écran (▲, ▼).
- ◆ La touche [↶] vous ramène directement à la première question de l'interview.
  - ◆\* La touche [Fin] permet de se positionner directement sur la dernière question posée. *Attention* : cette touche est hélas située sur les micros à côté de la touche [Suppr.], ce qui peut entraîner en cas de mauvaise frappe des conséquences fâcheuses pour les données. Elle est donc à utiliser avec circonspection.

*Il vous est donc possible s'il y a lieu de « remonter » dans le questionnaire pour corriger une réponse. Bien entendu, la correction d'une réponse en amont peut entraîner un changement d'aiguillage et les questions suivantes différeront peut-être de celles qui avaient été induites par la réponse erronée.*

- ◆ Vous pouvez également utiliser la fonction « **Recherche par repères** » en tapant les touches [CTRL+F1] et en indiquant le code du Repère à rechercher dans la zone qui s'affiche à l'écran. A chaque module est associé un repère : tapez **A** puis ENTREE pour vous positionner sur la première question du module A ; tapez **B** puis ENTREE pour vous positionner sur la première question du module B ; etc...

### ◆ L'utilisation des champs parallèles

A tout moment, vous pouvez accéder à l'écran représenté ci-dessous en tapant [CTRL+ENTREE]



A l'aide des flèches de déplacement, vous pouvez ainsi sélectionner un champ et y accéder en tapant [ENTREE]

Ceci vous permet notamment de passer d'un questionnaire individuel à un autre. Dans l'exemple ci-dessus, 2 individus du ménage doivent répondre au questionnaire HID et vous pourrez interviewer **l'individu[2]** avant **l'individu[1]**.

Le champ « **Enquete** » en surbrillance ci-dessus vous permet de revenir au tableau de composition du ménage.

Les autres champs sont des fonctionnalités communes aux autres enquêtes capisées.

Le champ « **Commentaire** » vous permet de noter un commentaire général sur le déroulement de l'interview du ménage.

Le champ « **Rendez-vous** » vous permet de noter tous les renseignements (date, heure, tél...) nécessaires à une autre visite.

Vous utiliserez le champ « **Arret** » pour interrompre une interview.

### 5.3 Comment traiter les messages apparaissant sur l'écran ?

Suite à une réponse jugée incohérente, des contrôles intégrés dans le programme peuvent déclencher l'ouverture d'une fenêtre contenant un message. Ces contrôles ont été conçus pour améliorer la qualité des données et non pour jouer les « Big Brother ». Ce sont des outils d'aide à la collecte et le surgissement d'un message ne doit pas vous angoisser.

Lisez calmement et entièrement le message affiché. Ce message décrit clairement l'anomalie détectée et vous signale dans la seconde partie de l'écran le code des questions incriminées.

☞ s'il s'agit d'un contrôle bloquant (fenêtre titrée « Erreur »). Par exemple si vous saisissez la réponse 3 à la question suivante :

```

MODULE B : DESCRIPTION DES INCAPACITES          PATRICE
.VUE, OUIE, PAROLE
Avez-vous eu, au cours des 3 derniers mois, une visite médicale consacrée
-Au contrôle de la vue

1. Oui
2. Non

Bmed1      3
Bmed2
Bmed3
  
```

Le programme vous alerte sur le fait que seules les réponses 1 ou 2 sont permises :

```

MODULE B : DESCRIPTION DES INCAPACITES          PATRICE
.VUE, OUIE, PAROLE
Avez-vous eu, au cours des 3 derniers mois, une visite médicale consacrée
-Au contrôle de la vue

1. Oui
2. Non

Bmed1      3
Bmed2
Bmed3
  
```

**Erreur**

Entrée invalide, non comprise entre 1 et 2?

**Nouvel essai**

et il est indispensable de corriger cette erreur pour pouvoir continuer l'interview.

⇒ Tapez [ENTREE] pour revenir dans la zone de saisie et saisissez une des modalités proposées.

☞ Autre exemple de message d'erreur : Si vous saisissez un âge erroné, ici 45 ans alors que la personne n'a que 40 ans :

```

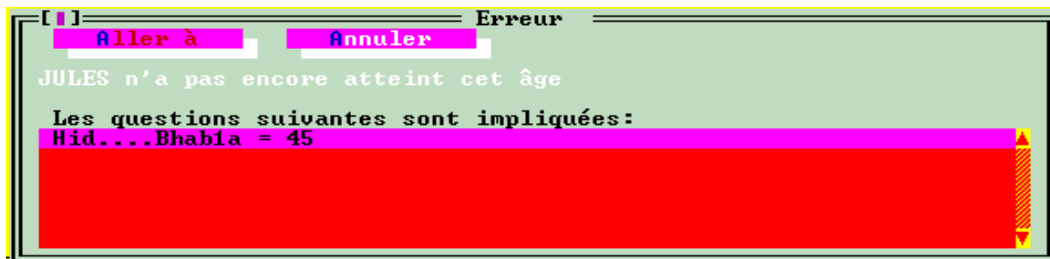
MODULE B : DESCRIPTION DES INCAPACITES          JULES
.HABILLAGE : s'habiller, se déshabiller
Depuis quel âge souffrez-vous de cette difficulté ?
-Si c'est depuis la naissance, SAISIR 0.

Rappel : JULES a 40 ans.

Entrer une valeur comprise entre 0 et 126

Btoi1a      3          oui3          Bali2a      45
Bhab1
Bhab1a      45
Bali1
Bali2
  
```

⇒ le programme délivre le message suivant:



⇒ Tapez [A] (comme Annuler) pour revenir au panneau de saisie, puis rectifiez la réponse.

☞ Ce message d'erreur peut aussi provenir d'une mauvaise réponse (ou d'une erreur de frappe) à la question du début de l'interview sur la date de naissance de la personne. Dans ce cas, il faut aller rectifier celle-ci dans le tableau de composition du ménage qui se trouve dans la partie Enquête :

⇒ pour y accéder, faites [CTRL+ENTREE] puis sélectionnez "Enquête"



⇒ Faites ENTREE puis positionnez-vous sur le tableau de composition du ménage

Enquete: 11/766

TABLEAU DE COMPOSITION DU MENAGE PARTIE 1

Quelle est l'ANNEE DE NAISSANCE de JULES ?

Entrer une valeur comprise entre 1875 et 2005

	Npreno	NSexe	NJNais	NPNais	NANais	NÂge	Inoc31
Personne[1]	JULES	1	15	12	1958	40	
Personne[2]							
Personne[3]							

⇒ rectifiez la date de naissance de l'individu concerné. Le programme recalcule immédiatement l'âge de la personne.

⇒ Pour revenir à la partie individu du questionnaire que vous étiez en train de traiter, procédez de même : [CTRL+ENTREE] puis sélectionnez l'individu concerné (attention, il faudra vous souvenir du numéro de l'Individu).

☞ s'il s'agit d'un simple avertissement (fenêtre titrée « Avertissement actif »), par exemple, si après la réponse suivante :

Individu[1]: 11/147  
MODULE B : DESCRIPTION DES INCAPACITES JULES  
.TOILETTE (concerne l'hygiène corporelle)  
Faites-vous votre toilette sans l'aide de quelqu'un ?

0. Sans objet: ne se lave pas	de difficultés pour des raisons
1. Oui, sans aide sans aucune difficulté	psychologiques (phobie de
2. Oui, sans aide mais avec quelques difficultés	l'eau, adolescent en opposition)
3. Oui, sans aide mais avec beaucoup de difficultés en raison de mes difficultés physiques	5. Non, besoin d'une aide partielle (par exemple pour les pieds, les jambes, le bas du dos)
4. Oui, sans aide mais avec beaucoup	6. Non, besoin d'aide pour tout
	7. Sans objet : Trop jeune

Btoi1 1 oui

vous obtenez le message suivant :

Avertissement actif  
JULES a déclaré être tétraplégique; JULES peut vraiment s'habiller seul ?  
Les questions suivantes sont impliquées:  
Hid...Bhab1 = Oui, sans aide et sans aucune difficulté

il est évidemment tout aussi important de corriger la réponse s'il y a une erreur.

⇒ Vous pourrez corriger après avoir tapé [A] (pour **Annuler**) pour revenir au panneau de saisie.

Mais s'il s'avère que la réponse que vous avez saisie correspond à une situation réelle, bien qu'inattendue, vous avez la possibilité de *passer outre* le contrôle en tapant [C] pour [**Confirmer**] l'exactitude de la (des) réponse(s) incriminées.

Dans ce cas, nous souhaitons disposer en remarque [CTRL+F4] d'une indication pouvant expliquer l'incohérence ayant déclenché l'avertissement. Ceci est nécessaire pour une bonne exploitation de l'enquête.

## 5.4 🎧\*🎧\* Réactivation de l'ordinateur

L'ordinateur passe automatiquement en mode pause (écran noir) après 2 minutes de non manipulation (par exemple le temps pour l'individu de discuter de ses problèmes de santé ou de sa famille).

Pour le réactiver, utilisez *uniquement* la touche :  sur la gauche du clavier

Si l'écran reste noir, c'est que l'ordinateur est en mode « Suspension » et vous récupérerez l'image en actionnant le **bouton violet « Suspend »** qui se trouve au dessus du clavier.

## 5.5 🎧\*🎧\* En cas de problème...

- ♦ *Un message d'erreur apparaît intempestivement* (alors que les réponses fournies décrivent bien la situation), et vous *bloque* pour continuer l'interview.

⇒ [ANNULEZ] le message, supprimez la réponse qui a provoqué le message d'erreur, puis saisissez une réponse fausse mais acceptée par la machine puis décrivez la situation en remarques [CTRL+F4] en n'oubliant pas de préciser la réponse véritable à la question.

- ♦ *Certaines réponses que vous aviez saisies ont disparues*

**Surtout, ne sortez pas du questionnaire en cours et n'effectuez aucune sauvegarde.** Les données sont toujours présentes mais sont *invisibles*. du fait de la modification d'une réponse en amont du questionnaire qui a « filtré » en aval certaines questions (et donc les réponses à ces questions).

Cette transformation a pu s'opérer:

- soit par une frappe intempestive de votre part si vous êtes revenu en arrière dans le questionnaire
- soit après réactivation de l'écran (qui devient noir après environ 2 minutes de « non manipulation ») en frappant sur la barre espace (auquel cas vous avez remplacé la réponse à la question sur laquelle vous étiez positionnée par un « blanc ») ou sur une touche numérique.

⇒ **Dans ces cas, la simple action de ressaisir la réponse initiale fait réapparaître les données disparues.**

*Si vous êtes confronté à un problème, signalez le au responsable de l'enquête en DR qui vous conseillera sur la façon de le résoudre ou de le court-circuiter et diffusera éventuellement l'information à vos collègues.*

## II. DEROULEMENT DE L'INTERVIEW

### 1. Qui interroger ?

- ◆ **La partie initiale** du questionnaire (tableau de composition du ménage et module M), sera posée à la personne du ménage qui recevra l'enquêteur et acceptera de participer à l'enquête.
- ◆ **Pour la partie proprement HID** (modules A à G), qui représente plus de 90 % du questionnaire, le répondant sera soit la personne concernée (« personne HID »), seule ou assistée par un tiers, soit une des autres personnes présentes au moment de l'interview.

**Les enfants et adolescents de moins de 16 ans à la date de l'enquête ne peuvent être interrogés directement. Ils peuvent par contre assister à l'interview les concernant, si le ou les parents le jugent possible et souhaitable.**

Pour les autres personnes (16 ans et plus), s'agissant d'une enquête qui porte précisément sur les incapacités, on devra rechercher avec plus d'insistance que pour d'autres enquêtes, à **interroger la personne désignée**, même si elle présente une certaine incapacité, plutôt que de préférer systématiquement un proche<sup>1</sup>.

Ceci devra être exposé au répondant initial. Mais il est également clair qu'un certain nombre des personnes désignées ne peuvent subir une interview, en général pour des raisons de déficiences mentales ou intellectuelles.

C'est pourquoi on pose au répondant initial la question suivante :

Enquete: 14/740

**TABLEAU DE COMPOSITION DU MENAGE PARTIE 2**

ADELE est-elle apte à répondre au questionnaire ?

1. Oui

2. Oui, mais avec l'assistance de quelqu'un d'autre

3. Non

	1en	VieCou	Matri	Pres	Hab	Hab2	HabG	Scola	Nivec	Nivea	Partic	Iapte
SuiteMen[1]	6	2	5	1							2	2
SuiteMen[2]	1	1	2	2	2	2		2	21			
SuiteMen[3]	2	1	2	1				3		21		

F10-Menu \$COLLECT  
CAPS NUM

⇒ **Attention :** • si la personne HID et le répondant initial sont la même personne, cette personne est évidemment apte à répondre. Dans ce cas vous ne posez pas la question et vous remplissez vous-même la modalité de réponse ("1 = oui").

<sup>1</sup> C'est une recommandation générale, tant des associations que des organismes internationaux, que les personnes handicapées aient la parole toutes les fois où c'est possible. Mais il est clair que les proches sont mieux placés que nous pour juger de cette possibilité.



• sinon, après en avoir discuté, l'enquêteur se pliera au jugement du répondant initial, qui seul peut d'une part indiquer la capacité à répondre de la ou des personnes concernées, et d'autre part les assister ou les remplacer dans cet exercice.

- ◆ Enfin la **troisième et dernière partie** (module W) sera posée à la personne dite "aidant principal" si elle est présente et si elle accepte de répondre.

☞ *Si l'aidant principal est absent du logement ou si vous jugez que l'interrogation de l'«aidant» n'est pas réalisable «en direct» dans de bonnes conditions, cette dernière partie se fera sur un questionnaire papier (imprimé W) que l'aidant remplira ultérieurement et renverra à la direction régionale de l'INSEE*

En somme, cela fonctionnera comme une enquête comportant une partie "ménage", et une partie "individus" avec tirage Kish. La seule différence, qui tient à l'objet de l'enquête, est que les personnes incapables de répondre par elles-mêmes pour des raisons liées à leur santé ne seront pas écartées du tirage, mais seulement aidées ou remplacées par quelqu'un qui répondra pour elles.

## 2. Les questions relatives au ménage

### 2.1 Introduction de l'interview

La phrase introductive fait référence au recensement de mars 1999 (voir § 3.1 sur la constitution de l'échantillon) et affiche les prénoms des membres du ménage qui la composaient à ce moment: **le premier prénom affiché (ou les deux premiers s'il y a deux interviews à réaliser dans le ménage) est celui de la personne sélectionnée pour l'interview HID:**

Enquête: 10/766  
COMPOSITION DU MENAGE

Le tirage au sort effectué après le recensement pour constituer l'échantillon de l'enquête a désigné :  
-MARC ,FREDERIC ,FLORIAN ,DAMIEN ,JEAN-PIERRE ,FLORENCE ,  
REGINE ,

Y-a-t-il d'autres personnes dans le ménage ?

\*\*\* AIDE \*\*\*  
1. Oui | 2. Non

Rappel C  
L2 Autrepe 1 oui  
NbPersR

☞ *Dans quelques cas, on ne dispose pas des prénoms des membres du ménage. Le programme affichera par défaut la mention "XX" à la place des prénoms sur le panneau ci-dessus.*

*Dans ces cas, vous demanderez de combien de personnes est composé le ménage. S'il est composé d'une unique personne, répondez « 2.non » à la question ci-dessus ; s'il est composé de plusieurs membres répondez « 1.oui » et indiquez à la question suivante le nombre de personnes du ménage **moins 1**.*

Vous indiquerez s'il y a d'autres personnes dans le ménage, en appliquant les règles habituelles des enquêtes ménages (rappelées dans l'AIDE à la question accessible par la touche F9) et le programme affichera alors l'écran suivant :

Enquete: 11/766  
TABLEAU DE COMPOSITION DU MENAGE PARTIE 1

MARC fait-il toujours partie du ménage ?

1. Oui  
2. Non

	Inocl	APreno	ASexe	AJNais	AMNais	ANNais	AAge	Exact1
Personne[1]		MARC	1	1	7	1980	19	
Personne[2]		FREDERIC	1	2	9	1982	16	
Personne[3]		FLORIAN	1	5	5	1990	9	

- ◆ Les prénom, sexe et date de naissance de la (des) personne(s) seront le plus souvent déjà remplis et vous aurez à confirmer ou à corriger ces renseignements en répondant à la question suivante :

Enquete: 11/766  
TABLEAU DE COMPOSITION DU MENAGE PARTIE 1

Les renseignements affichés pour MARC sont-ils exacts ?

1. Oui  
2. Non

	Inocl	APreno	ASexe	AJNais	AMNais	ANNais	AAge	Exact1
Personne[1]	1	MARC	1	1	7	1980	19	2
Personne[2]		FREDERIC	1	2	9	1982	16	
Personne[3]		FLORIAN	1	5	5	1990	9	

☞ le sexe, le jour et le mois de naissance ne seront pas toujours affichés et vous observerez à leur place un symbole '?' à l'envers. Dans ce cas, vous répondrez que les renseignements affichés pour la personne sont inexacts et vous pourrez ensuite saisir les données manquantes

⇒ **Attention** : La modification des données existantes ou la saisie des données manquantes n'est pas possible en réécrivant dans les zones initiales. Il faut obligatoirement passer par la réponse « 2. Non » à la question dans le panneau ci-dessus.

*L'inconvénient est qu'il faut ressaisir toutes les variables de la ligne (prénom, sexe, jour de naissance, mois de naissance, année de naissance) même si la modification ne porte que sur l'une d'entre elles.*

L'interview se poursuit avec le remplissage classique du TCM à quelques modifications près que voici :

## 2.2 Les modifications du tableau de composition du ménage

### ◆ Identification des personnes du ménage à interviewer

Contrairement aux autres enquêtes où c'est la personne de référence qui apparaît en première ligne du tableau de composition du ménage, c'est ici **la personne sélectionnée pour l'interview HID qui est affichée en première ligne** (s'il y a deux personnes sélectionnées, elles apparaissent aux deux premières lignes du TCM). Bien entendu, il se présentera des cas où la personne « HID » est également la personne de référence.

### ◆ Etat matrimonial : on a ajouté une cinquième modalité :

Enquete: 15/766

**TABLEAU DE COMPOSITION DU MENAGE PARTIE 2**

Quel est l'ETAT MATRIMONIAL légal de ADELE ?

1. Célibataire										
2. Marié(e)										
3. Ueuf(ve)										
4. Divorcé(e)	de divorce									
5. Séparé(e) légalement ou en cours										

	PNais	Lien	UieCou	Matri	Pres	Hab	Hab2	Hab6	Scola	Nivec	Nivea	Par
SuiteMen(1)	0.1	1	1	2	1							1
SuiteMen(2)	0.1	2	1	5	1							1
SuiteMen(3)												

### ◆ Présence habituelle : L'enquête HID ménages a été précédée d'une enquête en institutions sanitaires et sociales (octobre-novembre 1998) et couvrira plus tard d'autres populations : établissements pénitentiaires, cités universitaires, communautés religieuses, sans-abris. Pour pouvoir appréhender les doubles-comptes, on a complété les questions sur la présence habituelle :

⇒ ajout d'une modalité **6** destinée à repérer les personnes du ménage temporairement absentes plus de 8 jours et moins de 6 mois :

Enquete: 14/740

**TABLEAU DE COMPOSITION DU MENAGE PARTIE 2**

Où JULES loge-t-il aussi habituellement plusieurs jours par semaine ?

2. Dans un ETABLISSEMENT COLLECTIF tel que caserne, internat, foyer, cité universitaire										
3. Dans un AUTRE LOGEMENT indépendant (dont il est locataire, propriétaire, ou occupant à titre gratuit)										
4. Chez QUELQU'UN qui l'héberge										
5. Pas d'autre logement fixe (personnel navigant, marin-pêcheur...)										
6. Actuellement absent pour une durée supérieure à 8 jours et inférieure à 6 mois										
9. Actuellement absent pour une durée supérieure à 6 mois										

	PNais	Lien	UieCou	Matri	Pres	Hab	Hab2	Hab6	Scola	Nivec	Nivea	Par
SuiteMen(1)	0.1	6	2	5	1							2
SuiteMen(2)	0.1	1	1	2	2	6			2	21		
SuiteMen(3)	0.1	2	1	2	1				3		21	

⇒ On demandera des précisions supplémentaires dans ce cas là :

Enquete: 14/740  
TABLEAU DE COMPOSITION DU MENAGE PARTIE 2

Pouvez-vous préciser où loge actuellement JULES ?

0. Loge dans un autre logement indépendant	4. Loge dans une cité universitaire
1. Loge dans un établissement pour personnes âgées	5. Loge dans une communauté religieuse
2. Loge dans un établissement pour enfants et adultes handicapés	6. Loge dans un établissement pénitentiaire
3. Loge dans un établissement psychiatrique	9. Loge dans un autre établissement collectif

	PNais	Lien	VieCou	Matri	Pres	Hab	Hab2	Hab6	Scola	Nivec	Nivea	Par
SuiteMen[1]	0.1	6	2	5	1							2
SuiteMen[2]	0.1	1	1	2	2	6		4	2	21		
SuiteMen[3]	0.1	2	1	2	1				3		21	

⇒ De la même façon, si la personne loge dans un établissement collectif, on lui demandera de préciser la nature de cet établissement:

Enquete: 14/740  
TABLEAU DE COMPOSITION DU MENAGE PARTIE 2

Pouvez-vous préciser le type d'établissement collectif ?

1. Etablissements pour personnes âgées	4. Autres établissements collectifs : caserne, internat, foyer, chantier de travail temporaire
2. Etablissements pour enfants ou adultes handicapés	
3. Etablissement psychiatrique	

	PNais	Lien	VieCou	Matri	Pres	Hab	Hab2	Hab6	Scola	Nivec	Nivea	Par
SuiteMen[1]	0.1	6	2	5	1							1
SuiteMen[2]	0.1	1	1	2	2	2	2					
SuiteMen[3]												

◆ Scolarité : dans le TCM, on ne posera les questions relatives à la scolarité qu'aux « autres » membres du ménage. Pour la personne HID, la scolarité fait l'objet d'un chapitre détaillé posé ultérieurement.

☞ les établissements médico-éducatifs (IMP, IMPRO), les établissements socio-éducatifs (foyers d'aide sociale, maisons d'enfants à caractère social) et certains établissements médicaux (aériums, sanatoriums...) assurent la scolarisation de plus de 100 000 enfants. On a donc complété la question sur la scolarité en tenant compte de cette réalité.

◆ Dans les nomenclatures des types d'études en cours et du niveau d'études atteint, on souhaite différencier l'enseignement spécial des autres types d'enseignement. On a donc rajouté la rubrique suivante sur l'enseignement spécial :

Enquete: 14/740  
TABLEAU DE COMPOSITION DU MENAGE PARTIE 2

Quel est le type d'études en cours de JULES ?

1. Ecole maternelle (y compris les CLIS)	21. Enseignement spécial (SEGPA, LEA, IMP, IMPRO, CMPP, aériums, sanatoriums)
2. Etudes primaires (Du cp au cm2 y compris les CLIS)	30. Enseignement technique ou professionnel long
15. Enseignement secondaire général 1er cycle	40. Enseignement supérieur ou supérieur technique
17. Enseignement secondaire général 2eme cycle	
20. Enseignement technique ou	

	FNais	Lien	VieCou	Matri	Pres	Hab	Hab2	Hab6	Scola	Nivec	Nivea	Par
SuiteMen[1]	0.1	6	2	5	1							1
SuiteMen[2]	0.1	1	1	2	2	2			2	21		
SuiteMen[3]												

- ◆ Les questions sur les diplômes obtenus disparaissent du TCM. Elles seront posées à la personne HID dans le module S.

### 2.3 Occupation et profession de la personne de référence : Module M

La partie « emploi » du TCM usuel est allégée et n'est plus présentée sous forme de tableau. Elle ne sera posée qu'à la personne de référence du ménage. Dans le cas où la personne de référence du ménage est la « personne HID », ce module sera supprimé car la personne de référence répondra plus tard au module Emploi du questionnaire HID.

Le module M est calqué sur le module Emploi du questionnaire HID et les instructions sont donc identiques à celles du module E (voir page 52).

## 3. Le questionnaire individuel

### 3.1 Que faut-il lire à la personne interrogée ?

**Le texte des questions**, même lorsqu'il peut vous paraître critiquable ou tiré par les cheveux, **doit être lu au plus près de sa rédaction.**

Par contre, en règle générale, **les modalités de réponses ne doivent pas être lues.**

- ◆ Lorsque la personne répondra spontanément, vous devrez classer sa réponse dans les modalités prévues, au besoin en lui faisant préciser sa réponse (ou noter, en vue du bilan du test, une remarque [CTRL+F4] indiquant qu'il manque un cas de réponse dans le questionnaire).

Si elle demande des précisions, vous pourrez, comme à l'habitude, vous aider d'exemples dans les modalités de réponses, pour l'aider (par exemple, question LOPIN du module Logement "Estimez-vous que vos conditions actuelles de logement sont :", où il faudra sans doute souvent préciser "... très satisfaisantes ?, ... satisfaisantes ?, ...").

**Exceptions** : dans un certain nombre de cas, toutes les modalités de réponses doivent être lues. Cela correspond en général à une situation où la question peut avoir des réponses multiples. Ceci est explicité sur l'écran. Par exemple vous **lirez la liste** des allocations pour la question suivante :

Individu[1]: 118/147

**MODULE R : LES REVENUS** **JULES**

**Quels sont-ils (LIRE LA LISTE) ?**

1. Allocation Adultes Handicapés	par la caisse de retraite), pension pour inaptitude au travail, majoration pour tierce personne)
2. Allocation compensatrice	8. Rente d'incapacité liée à un accident du travail
3. Garantie de ressources	9. Indemnités journalières de la sécurité sociale
4. Allocation d'éducation spéciale (AES)	10. Rente versée par une assurance ou une mutuelle
5. Allocations Logement pour raisons de santé : Allocation Logement Social(ALS), Allocation de logement à caractère familial	11. Pension militaire d'invalidité (ou pension ''d'ayant-cause'')
6. Prestation Spécifique Dépendance (PSD)	12. Autres
7. Pension d'invalidité versée par la caisse maladie (ou pension de substitution après 60 ans versée	

Entrer au maximum 12 valeurs

Rallo1

### 3.2 Les questions « sans objet » ; Cas particulier des enfants.

- ◆ Pour une partie des questions, on a prévu une modalité de réponse « **0. sans objet** » s'appliquant chaque fois à un cas bien défini et explicité dans le libellé de la modalité. Par exemple, à la question sur l'utilisation du téléphone, vous saisissez **0** uniquement si le logement n'est pas équipé du téléphone :

Individu[1]: 37/147

**MODULE B : DESCRIPTION DES INCAPACITES** **JULES**

**.COMMUNICATION A DISTANCE(utiliser les moyens de communication, téléphone, sonnette, alarme, dans un but d'alerter)**

**Vous servez-vous seul du téléphone ?**

0. Sans objet : ne possède pas de téléphone	qu'un petit nombre de numéros
1. Oui, appelle et répond seul sans aucune difficulté	3. Oui, répond seul mais ne peut appeler quelqu'un
2. Oui, le fait seul mais n'appelle	4. Non, n'y arrive pas seul
	7. Sans objet : Trop jeune

Btel  scobj

Btela

Balarm

Bale1

- ◆ Certains chapitres du questionnaire sont automatiquement filtrés suivant l'âge de la personne concernée : par exemple, pour les enfants de moins de 5 ans, le programme n'affichera pas les questions sur la toilette, l'habillement, l'alimentation...

Cependant, les seuils d'âge sont forcément subjectifs et il est tout à fait possible que certaines questions soient incongrues dans le cas d'un enfant. C'est pourquoi on a prévu pour une partie des questions une modalité particulière de la forme « **7. Sans objet : trop jeune** ».

Par exemple, si on reprend la question précédente, le fait pour un enfant de 6 ou 7 ans de ne pas utiliser seul le téléphone ne découle le plus souvent que de son jeune âge et non d'un problème de santé.

⇒ Vous saisissez alors la réponse « **7. Sans objet : trop jeune** » :

Individu[1]: 37/147		JULES
MODULE B : DESCRIPTION DES INCAPACITES		
.COMMUNICATION A DISTANCE(utiliser les moyens de communication, téléphone, sonnette, alarme, dans un but d'alerter)		
Vous servez-vous seul du téléphone ?		
0.	Sans objet : ne possède pas de téléphone	qu'un petit nombre de numéros
1.	Oui, appelle et répond seul sans aucune difficulté	3. Oui, répond seul mais ne peut appeler quelqu'un
2.	Oui, le fait seul mais n'appelle	4. Non, n'y arrive pas seul
		7. Sans objet : Trop jeune
Btel	7	trjn
Btela		
Balarm		
Balei		

Notez que comme ci-dessus, les deux formes de sans-objet 0 et 7 peuvent figurer dans la liste des modalités de réponses à une même question.

Individu[1]: 3/147

MODULE A : CAUSE ET ORIGINE DES INCAPACITES JULES

**.MALADIES CHRONIQUES, DEFICIENCES, HANDICAP**

Rencontrez-vous dans la vie de tous les jours des difficultés, qu'elles soient physiques, sensorielles, intellectuelles ou mentales ?  
(dûes par exemple aux conséquences d'un accident, d'une maladie chronique, d'un problème de naissance, d'une infirmité, du vieillissement)

1. Oui  
2. Non

---

a Pausea	C		Adef[4]	
Ahandi	1	oui	Adef[5]	
Adef[1]			Adef[6]	
Adef[2]			Adef[7]	
Adef[3]			Adef[8]	

Individu[1]: 3/147

MODULE A : CAUSE ET ORIGINE DES INCAPACITES JULES

**.MALADIES CHRONIQUES, DEFICIENCES, HANDICAP**

De quelle(s) difficulté(s), infirmité(s) ou autre(s) problèmes de santé s'agit-il?

-Les indiquer une par ligne, puis tapez ENTREE  
-Lorsque c'est terminé, tapez un F majuscule

---

a Pausea	C		Adef[4]	
Ahandi	1	oui	Adef[5]	
Adef[1]		LA RATE QUI S'DILATE	Adef[6]	
Adef[2]		LA CERUELLE QU'ETINCELLE	Adef[7]	
Adef[3]	F		Adef[8]	

Individu[1]: 5/147

MODULE A : CAUSE ET ORIGINE DES INCAPACITES JULES

**.ORIGINE DES PROBLEMES CITES**

Quelle est l'origine du trouble ci-dessous ?

-LA CERUELLE QU'ETINCELLE

---

Aor[1]	Mc DO	Aor[6]	
Aor[2]	L'enquête HID	Aor[7]	
Aor[3]		Aor[8]	
Aor[4]		Aor[9]	
Aor[5]		Aor[10]	



## **Module A : Relevé de la nature et de l'origine des problèmes de santé**

◆ On entre dans le questionnaire par la question générale ci-contre sur la présence de problèmes de santé .

(Si la réponse est *non* on passe directement au module B)

◆ Pour remplir les lignes Adef[1] à Adef[11], vous devrez **noter la réponse de l'enquêté sans rien y changer**. En effet, il est certes possible qu'il se trompe, mais l'Insee (qu'il s'agisse des concepteurs d'enquête ou des enquêteurs) n'a jusqu'à plus ample informé pas de qualification médicale. Il n'est donc pas à même de porter un diagnostic et de redresser sans trop de risque d'erreur les déclarations des personnes.

Il convient de préciser qu'on s'intéresse aux troubles **actuels**, et non pas à d'éventuelles maladies anciennes, terminées à la date de l'enquête, même celles ayant encore des conséquences pour la personne. Par exemple, une poliomyélite survenue dans la jeunesse, actuellement terminée, mais qui a pu provoquer la paralysie ou l'atrophie des membres inférieurs ne sera pas relevée ici. C'est la paralysie ou l'atrophie, trouble de santé "actuel", qui le sera.

◆ Quand la personne n'a plus de difficultés à signaler, tapez un 'F' majuscule pour passer à la question suivante.

◆ Après avoir relevé en clair ces troubles actuels signalés par la personne , vous l'interrogerez sur l'origine de ces troubles :

Pour chaque ligne Adef[1] à Adef[11] remplie précédemment, les lignes Aor[1] à Aor[11] visent à préciser quelle peut être **l'origine** du trouble de santé. Par exemple, pour une personne paralysée des membres inférieurs, l'origine peut être diverse : une poliomyélite (le plus souvent ancienne, et terminée à la date de l'interview), un accident de la circulation, une myopathie (maladie dont au contraire la personne souffre encore), etc.

Dans un certain nombre de cas, la question sera sans réponse. Ainsi, une personne souffrant de sclérose en plaques et l'ayant indiqué en Adef[i], ne pourra en donner l'origine. Vous noterez alors "sans objet" en Aor[i], le "ne sait pas" [CTRL+N] étant plutôt réservé aux oublis ou ignorances individuelles (par exemple, si le répondant n'est pas la personne concernée, il peut ne pas connaître l'origine de tel handicap de cette personne).

Individu[1]: 7/147

MODULE A : CAUSE ET ORIGINE DES INCAPACITES JULES

.MALADIES CHRONIQUES, DEFICIENCES, HANDICAP

Pour l'enquêteur : Codifier la NATURE de cette déficience :

-LA RATE QUIS'DILATE<Mc DO>

<Appuyer sur la barre d'espace pour faire apparaitre la fenêtre permettant le choix de la nature de la déficience>

---

Anat	5.4		ACod
ACod			Anat
Anat			ACod
ACod			Anat
Anat			ACod

Hierarchical

Déployer Retour Annuler OK

Code	Description
5.4	Déficience du tube ou des organes digestifs
5.5	Déficience endocrinienne<métabolique ou hormonale>

Individu[1]: 7/147

MODULE A : CAUSE ET ORIGINE DES INCAPACITES JULES

.ORIGINE DES PROBLEMES CITES

Pour l'enqueteur : Codifier l'ORIGINE de cette déficience :

-LA RATE QUIS'DILATE<Mc DO>

<Appuyer sur la barre d'espace pour faire apparaitre la fenêtre permettant le choix du code de l'origine de la déficience>

---

Anat	5.4		ACod
ACod	1.3		Anat
Anat			ACod
ACod			Anat
Anat			ACod

Hierarchical

Déployer Retour Annuler OK

Code	Description
1.1	Maladie héréditaire ou congénitale
1.2	Maladie professionnelle
1.3	Autre maladie

◆ On s'intéresse ensuite au chiffrage des "déficiences", pour reprendre les notions exposées en début d'instruction (maladie → déficience → incapacité → désavantage).

⇒ D'abord vous coderez la **nature** de cette déficience à l'aide de la classification ad hoc disponible sur l'écran (en tapant la barre espace) ou, sur papier, de la carte de code n° 1 qui dresse la liste des principaux types de "déficiences" : motrice, visuelle, auditive, viscérale, intellectuelle, etc. Dans certains cas, il vous sera impossible de préciser la déficience ; par exemple, une réponse du type "sclérose en plaques", qui d'une part est une maladie et d'autre part peut entraîner des déficiences variées (de la vue, des jambes, intellectuelles, ...) ; vous chiffrez alors "**01**" = "**sans objet, maladie sans déficience précisée**". Dans d'autres, bien que vous ayez noté une maladie ("diabète insulino-dépendant", ou "silicose" par exemple), l'association de cette maladie avec une déficience unique et précise vous permettra de chiffrer : dans les deux cas cités, il s'agit respectivement d'une déficience du pancréas, chiffrée "**55**" = **déficience endocrinienne**, et d'une **déficience respiratoire**, chiffrée "**52**".

⇒ Ensuite vous coderez l'**origine** de cette déficience à l'aide de la classification ad hoc (en tapant la barre espace) ou, sur papier, de la carte de code n° 2 qui couvre l'ensemble des domaines envisageables : maladies, accidents, problèmes de naissance, vieillissement, stress ou autres difficultés sociales ou relationnelles.

Vous remarquerez que pour chaque étape de codification le programme vous rappelle :

- le libellé de la nature de la déficience ;

et entre parenthèses :

- (le libellé de l'origine de la déficience).

Individu[1]: 11/147		JULES
MODULE B : DESCRIPTION DES INCAPACITES		
<b>.TOILETTE (concerne l'hygiène corporelle)</b>		
Faites-vous votre toilette sans l'aide de quelqu'un ?		
0. Sans objet: ne se lave pas 1. Oui, sans aide sans aucune difficulté 2. Oui, sans aide mais avec quelques difficultés 3. Oui, sans aide mais avec beaucoup de difficultés en raison de mes difficultés physiques 4. Oui, sans aide mais avec beaucoup	de difficultés pour des raisons psychologiques (phobie de l'eau, adolescent en opposition) 5. Non, besoin d'une aide partielle (par exemple pour les pieds, les jambes, le bas du dos) 6. Non, besoin d'aide pour tout 7. Sans objet : Trop jeune	
Btoii	3	oui3

Individu[1]: 12/147		JULES
MODULE B : DESCRIPTION DES INCAPACITES		
<b>.TOILETTE (concerne l'hygiène corporelle)</b>		
Depuis quel âge souffrez-vous de cette difficulté ?		
-Si c'est depuis la naissance, SAISIR 0.		
Rappel : JULES a 97 ans.		
Entrer une valeur comprise entre 0 et 126		
Btoi1a     89 Bhabi Bhab1a Bali1 Bali2	Bali2a Bali3 Bali3a	

Individu[1]: 13/147		JULES
MODULE B : DESCRIPTION DES INCAPACITES		
<b>CAUSE ET ORIGINE DES DIFFICULTES DE TOILETTE, D'HABILLAGE, D'ALIMENTATION</b>		
Quelle(s) est(sont) la ou les cause(s) de cette difficulté ?		
-Faire sa toilette seul		
0. cause non encore signalée 1√ LA RATE QUIS'DILATE 2√ LA CERUELLE QU'ETINCELLE 3. xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx 4. xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx 5. xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx 6. xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx	7. xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx 8. xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx 9. xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx 10. xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx 11. xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx 12. xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx	
Entrer au maximum 5 valeurs		
Bcoz	1-2	

## MODULE B : Description des incapacités

En posant des questions portant sur des activités élémentaires de la vie quotidienne, ce module vise à évaluer le degré d'autonomie de la personne. Peut-elle **sans aide** : faire sa toilette, s'habiller, s'alimenter, assurer l'hygiène de l'élimination urinaire et fécale, se lever, se coucher, s'asseoir, se déplacer, s'orienter, faire ses courses...

Chaque fois qu'une incapacité ou une difficulté est déclarée, on demande :

- ♦ l'ancienneté de cette difficulté. Cette question d'ancienneté est posée en général immédiatement après la réponse signalant une difficulté.

Il est possible, surtout dans le cas où ce n'est pas la personne concernée qui répondra, que vous obteniez une réponse de la forme « *je ne sais pas exactement* ». Essayez d'obtenir une réponse, même approximative, sinon saisissez « ne sait pas » en tapant [CTRL + N].

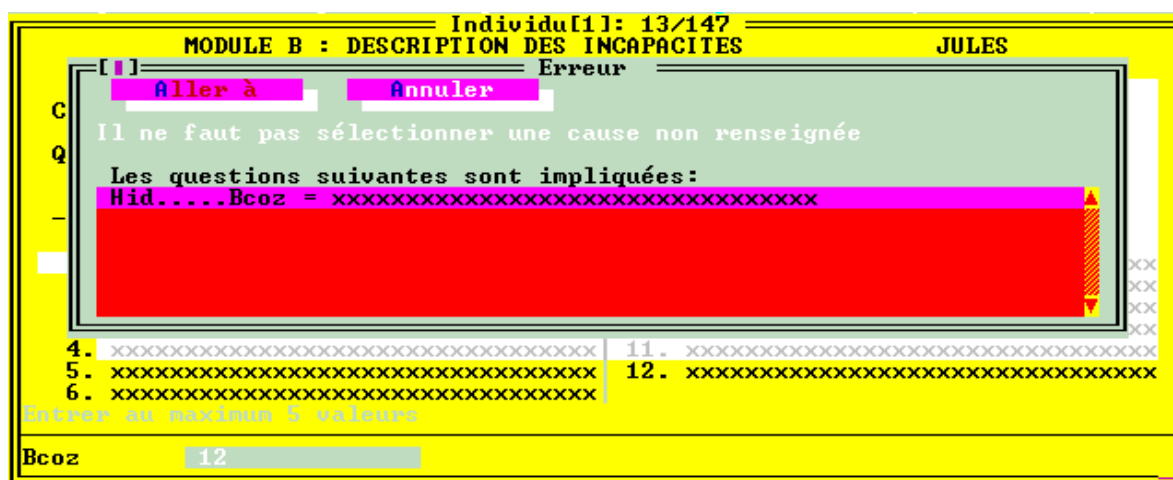
- ♦ la (ou les) cause(s), en se référant aux déficiences déclarées dans le module A.

Pour éviter de poser la question de la cause à chacune des incapacités signalées (le module "b" comporte plus de 40 questions sur les diverses incapacités), on les a regroupées en 6 "paquets" correspondant à des incapacités de natures voisines. La question sur la cause est posée globalement, à la fin de chaque paquet.

Les difficultés dont on demande la cause sont rappelées sur l'écran avant la question :

Les questions de la forme Bcoz (il y en a 6, autant que de « paquets de difficultés ), admettent des réponses multiples. Dans l'exemple ci-dessus, la personne répond que les difficultés qu'elle éprouve pour faire sa toilette et se servir à boire/ou couper sa nourriture sont causées par « la rate qui's dilate » et vous tapez alors **1**, et par « la cervelle qu'étincelle » et vous saisissez à la suite **2** (laissez un espace entre '1' et '2').

- ◆\* Si vous tapez 1 puis 2 sans séparateur, l'ordinateur comprend le chiffre 12 (qui fait partie de sa liste de modalités) et vous envoie le message d'erreur suivant:



- ⇒ tapez [ENTREE] ou [A] pour revenir dans le champ de saisie de Bcoz et saisissez **1** [ESPACE] **2** ou bien **1-2**

MODULE B : DESCRIPTION DES INCAPACITES JULES

CAUSE ET ORIGINE DES DIFFICULTES DE TOILETTE, D'HABILLAGES, D'ALIMENTATION

Quelle(s) est(sont) la ou les cause(s) de ces difficultés ?

-Faire sa toilette seul -S'habiller, se déshabiller seul

0. cause non encore signalée	7. xx
1. LA RATE QUI S'DILATE	8. xx
2. LA CERUELLE QU'ETINCELLE	9. xx
3. xx	10. xx
4. xx	11. xx
5. xx	12. xx
6. xx	

Entrer au maximum 5 valeurs

Bcoz            0-2

MODULE B : DESCRIPTION DES INCAPACITES JULES

CAUSE ET ORIGINE DES DIFFICULTES DE TOILETTE, D'HABILLAGES, D'ALIMENTATION

Quelle est la cause non encore signalée de ces difficultés ?

-Faire sa toilette seul -S'habiller, se déshabiller seul

Bcoza[1]    je n'y vois pas assez    Bcod           

Bcozau           

Bcoza[2]           

Bor                           

Bnat                           

MODULE B : DESCRIPTION DES INCAPACITES JULES

.ORIGINE DU PROBLEME CITE

Quelle est l'origine du trouble ci-dessous ?

-je n'y vois pas assez

Bcoza[1]    je n'y vois pas assez    Bcod           

Bcozau            2            non           

Bcoza[2]           

Bor                            j'en sais rien\_    Bcod           

Bnat                           

MODULE B : DESCRIPTION DES INCAPACITES JULES

.ORIGINE DU PROBLEME CITE

Pour l'enqueteur : Codifier l'ORIGINE de cette déficience :

-je n'y vois pas assez(j'en sais rien)

<Appuyer sur la barre d'espacement pour faire apparaitre la fenêtre permettant le choix du code de l'origine de la déficience>

Bcoza[1]    je n'y vois pas assez    Bcod            NSP

Bcozau            2            non           

Bcoza[2]           

Bor                            j'en sais rien    Bcod           

Bnat                            2.2

◆ Il est possible que la personne impute la cause de ses difficultés à un problème de santé qu'elle a omis de signaler (ou que le questionnaire n'aurait pas permis de repérer) jusque là et qui ne figure donc pas dans la liste présentée à l'écran. Dans ce cas, saisir **0. Cause non encore signalée**.

Vous êtes alors invités à décrire la nature et l'origine de cette déficience, exactement sur le même mode que dans le module A.

◆ vous pouvez utiliser la combinaison de touches [CTRL+N] pour chiffrer les réponses "ne sait pas" à la question Bcod. Une alternative étant de coder les **origines inconnues** à l'aide du chiffrement **0.1** de la classification (cf carte de codes n°2).

◆ Après saisie de ces informations, le programme incrémente automatiquement la liste des déficiences et lors du prochain écran de la forme Bcoz (ou en revenant en arrière visualiser l'écran Bcoz précédent), vous observerez que la déficience relevée précédemment s'est bien rajoutée à la suite des autres:

Individu[1]: 13/147	
MODULE B : DESCRIPTION DES INCAPACITES	JULES
<b>CAUSE ET ORIGINE DES DIFFICULTES DE TOILETTE, D'HABILLAGE, D'ALIMENTATION</b>	
Quelle(s) est(sont) la ou les cause(s) de ces difficultés ?	
-Faire sa toilette seul -S'habiller,se déshabiller seul	
0. cause non encore signalée	7. xxx
1. LA RATE QUI S'DILATE	8. xxx
2. LA CERVELLE QU'ETINCELLE	9. xxx
3. je n'y vois pas assez	10. xxx
4. xxx	11. xxx
5. xxx	12. xxx
6. xxx	
Entrer au maximum 5 valeurs	
Bcoz	

MODULE B : DESCRIPTION DES INCAPACITES		JULES
.MOBILITE : introduction et filtrage		
Habituellement (en dehors d'un accident ou d'une maladie passagère) êtes-vous obligé de rester en permanence...		
<ul style="list-style-type: none"> <li>1. Au lit</li> <li>2. Dans la chambre</li> <li>3. A l'intérieur du logement</li> <li>4. Non, peut sortir</li> <li>7. Trop jeune</li> </ul>		
Bmob1	4	bmob14
Bmob1a		

MODULE B : DESCRIPTION DES INCAPACITES		JULES
.DEPLACEMENTS à L'EXTERIEUR(à partir de la porte d'entrée, sans moyen de transport)		
Quelle est la plus longue distance en mètres que vous pouvez parcourir seul (en marchant avec ou sans béquilles..., ou en fauteuil roulant) ,sans vous arrêter et sans être gravement incommodé ?		
-Indiquer 0 si la personne ne peut se déplacer seule		
-Indiquer 997 si elle déclare faire au moins un kilomètre		
Entrer une valeur comprise entre 0 et 997		
Bdpe1	1	ouisu
Bdpe1a		
Bdpe2	997	

MODULE B : DESCRIPTION DES INCAPACITES		JULES
Pour l'enqueteur		
D'après ce que vous avez pu constater, la personne souffre-t-elle de déficiences ou handicaps que le questionnaire n'aurait pas permis de relever ?		
<ul style="list-style-type: none"> <li>1. Oui</li> <li>2. Non</li> </ul>		
Bavis	1	oui
Bautr		
Brem		

MODULE B : DESCRIPTION DES INCAPACITES		JULES
Pour l'enqueteur		
Précisez-en la nature		
<ul style="list-style-type: none"> <li>10. Une déficience motrice</li> <li>20. Une déficience de vision</li> <li>30. Une déficience d'audition</li> <li>70. Une déficience mentale, intellectuelle ou psychologique</li> <li>90. Une(ou plusieurs) autre(s) déficience(s)</li> </ul>		
Entrer au maximum 4 valeurs		
Bavis	1	oui
Bautr		
Brem		



La question Bmob1 sur le confinement est très importante pour la suite du questionnaire car sa réponse filtre un grand nombre de questions (par exemple on ne demandera pas à une personne confinée au lit si elle sort souvent ou si elle peut descendre des escaliers, etc...).

☞ **Est considérée comme confinée au lit (ou à la chambre, ou à l'intérieur de son domicile) une personne qui demeure en permanence au lit (ou à la chambre, ou à l'intérieur de son domicile).**

Par exemple, une personne alitée passagèrement suite à une maladie passagère ou un accident n'est pas considérée comme subissant un confinement.

☛ De plus, pour cette question les modalités sont classées par degré de sévérité décroissant, contrairement aux questions précédentes, pour lesquelles la modalité 1 représente une situation "sans difficultés". Ici **la modalité 1. Confiné au lit est la situation la plus sévère.**

⇒ ATTENTION à bien saisir la réponse **4** pour les personnes (vraisemblablement les plus nombreuses) ne subissant aucun confinement particulier.

◆ La question Bdpe2 concerne les difficultés de la personne à faire seule 1 kilomètre à pied (même à l'aide de cannes, béquilles...) *ou en fauteuil roulant*. Si la personne dit pouvoir faire 100 mètres avant d'être fatiguée: saisissez 100. Si elle déclare pouvoir faire seule 1 kilomètre ou davantage, saisissez 997.

◆ Pour conclure le Module B, vous aurez vous-même à répondre à une question permettant de relever des déficiences que le questionnaire n'aurait pas jusqu'alors recensées

Si Bavis=non, on enchaîne sur le module C. Si par contre vous répondez "oui", il vous est alors demandé de préciser la nature de cette ou de ces déficiences, en les codant (variable Baur) et éventuellement en décrivant en clair (variable Brem) les éventuelles "autres déficiences" codées "90".

MODULE C : ENVIRONNEMENT SOCIO-FAMILIAL		JULES	
<b>POUR L'ENQUETEUR</b> Le frère ou la soeur de JULES qu' voit le plus souvent fait-il partie du ménage ?  Rappel des personnes composant le ménage JULES 97ans PATRICE 27ans FANNY 26ans IPHIGENIE 88ans xxxxxxxx xxxxxxxx xxxxxxxx xxxxxxxx xxxxxxxx xxxxxxxx xxxxxxxx xxxxxxxx			
1. Oui		2. Non	
	Cohab Cmen	Cpreno Csexe	Cage Cdom Cvisit
visiteur[6]	1		
visiteur[7]			

MODULE C : ENVIRONNEMENT SOCIO-FAMILIAL		JULES	
<b>POUR L'ENQUETEUR</b> Un autre frère ou soeur de JULES qu' voit aussi souvent fait-il partie du ménage ?  Rappel des personnes composant le ménage JULES 97ans PATRICE 27ans FANNY 26ans IPHIGENIE 88ans xxxxxxxx xxxxxxxx xxxxxxxx xxxxxxxx xxxxxxxx xxxxxxxx xxxxxxxx xxxxxxxx			
1. Oui		2. Non	
	Cohab Cmen	Cpreno Csexe	Cage Cdom Cvisit
visiteur[6]	1	4	
visiteur[7]	2		

MODULE C : ENVIRONNEMENT SOCIO-FAMILIAL		JULES	
Où habite AUGUSTE ?			
1. Un logement proche de chez vous 2. La même ville ou ses environs 3. La même région 4. Plus loin, en France 5. A l'étranger			
	Cohab Cmen	Cpreno Csexe	Cage Cdom Cvisit
visiteur[6]	1	4	
visiteur[7]	2	AUGUSTE	1 112 2

MODULE C : ENVIRONNEMENT SOCIO-FAMILIAL		JULES	
.COUPLE ET FAMILLE			
Avez-vous actuellement une fiancée, copine, partenaire ?			
1. Oui		2. Non	
Cdatdc			
Cdatse	1989		
Ccouav			
Ccopin	1	oui	
Cdatco			

## MODULE C : Environnement socio-familial

Ce module est consacré à l'environnement socio-familial.

En particulier vous remplirez un tableau sur les relations familiales de la personne. Dans le cas où le nombre d'individus d'une des parentés suivantes : enfants, frères et sœurs, est supérieur à 2, le questionnaire portera sur les 2 enfants (ou 2 frères et sœurs) que la personne voit le plus souvent ou, si elle n'en voit pas certains plus souvent que d'autres sur les aînés.

- ◆ Par exemple, Si la personne a 3 frères et 2 sœurs :

Le programme demande d'abord si celui qu'elle voit le plus souvent habite le même logement. Si c'est le cas, on passe à la ligne concernant le deuxième frère ou sœur que la personne voit le plus souvent.

Si non, le programme demande le prénom de celui qu'elle voit le plus souvent, puis quelques renseignements sur la fréquence des contacts. Puis il adapte les questions pour le ou la deuxième qu'elle voit le plus souvent.

*Si la personne déclare ne pas voir certains frères ou sœurs plus souvent que d'autres, vous retiendrez les 2 premiers dont la personne parle, ou si la personne ne cite pas de prénom, vous demanderez « **quels sont les deux plus âgés ?** ». Vous passerez pour ceux-ci la série de questions sur leur sexe, âge, domicile, et fréquence des contacts.*

Le programme fonctionne de la même façon pour les autres degrés de parenté.

- ◆ Pour préciser le sens de la question **Cdom**, vous pourrez commencer à **lire les modalités** 1 (*un logement proche de chez vous*), 2 (*dans la même ville*), 3....

- ◆ En fonction de la génération de la personne, vous pouvez adapter la formulation de la question Ccopin "*Avez-vous actuellement un fiancé ?*", ou un *petit copain*, un *partenaire*, un *compagnon*...

MODULE C : ENVIRONNEMENT SOCIO-FAMILIAL JULES

.QUESTIONS CONCERNANT LES AIDES ET LES PERSONNES QUI AIDENT

Nous allons maintenant parler des aides éventuelles que vous recevez en raison de vos problèmes de santé.

Y-a-t-il une ou des personnes qui vous aident régulièrement à accomplir certaines tâches de la vie quotidienne, en raison d'un handicap ou d'un problème de santé ? (toilette, repas, ménage, courses, démarches administratives...)

1. Oui  2. Non

Caidki 1 oui

MODULE C : ENVIRONNEMENT SOCIO-FAMILIAL JULES

.QUESTIONS CONCERNANT LES AIDES ET LES PERSONNES QUI AIDENT

Est-ce en raison de sa qualité professionnelle que le 1ER aidant intervient auprès de vous ?

1. Oui  
2. Non

Caipro CPrqp Csexa Cprofa Cliena Cautra

caid(1) 2  
caid(2)  
caid(3)

MODULE C : ENVIRONNEMENT SOCIO-FAMILIAL JULES

.QUESTIONS CONCERNANT LES AIDES ET LES PERSONNES QUI AIDENT

Recevez-vous une aide pour :

- les soins personnels (toilette, habillage, repas...)?

1. Oui  
2. Non  
7. Sans objet : trop jeune

Caika Caikel Caipro CPrqp Csexa Cprofa Cliena

claid(1) 1  
claid(2)  
claid(3)

MODULE C : ENVIRONNEMENT SOCIO-FAMILIAL JULES

.QUESTIONS CONCERNANT LES AIDES ET LES PERSONNES QUI AIDENT

Quelle(s) personne(s) vous aide(nt) pour les soins personnels (toilette, habillage, repas...)?

0. Aidant non indiqué précédemment 5. xxxxxxxx  
1. FANNY 6. xxxxxxxx  
2. xxxxxxxx 7. xxxxxxxx  
3. xxxxxxxx 8. xxxxxxxx  
4. xxxxxxxx

Entrer au maximum 4 valeurs

Caika Caikel Caipro CPrqp Csexa Cprofa Cliena

claid(1) 1 1  
claid(2)  
claid(3)

## MODULE C : Tableau des aidants

Il s'agit de recenser les aides reçues par la personne en raison de ses difficultés de santé, et les personnes qui apportent ces aides, que celles-ci fassent partie du ménage ou non.

◆ On ne considère ici que les aides reçues en raison de l'état de santé de la personne concernée par le questionnaire HID. Par exemple, une femme de ménage « de confort » ne sera pas considérée comme une aide si elle exécute des tâches que la personne aurait la capacité de faire elle-même.

On exclue ici les aides apportées à la famille de la personne, même si le questionnaire concerne un enfant.

◆ On demande ensuite pour chacun des aidants cités s'il intervient à titre professionnel, auquel cas on code sa **profession** (*aide-ménagère, infirmière, éducateur...*) ou non, et dans ce cas on relève le prénom de l'aidant et son « **lien** » (*conjoint, enfant, ami...*) avec la personne enquêtée.

*☞ Cas particulier : si un des membres de la famille est aussi un professionnel, on le considèrera comme professionnel si l'aide qu'il apporte à la personne fait appel à ses compétences professionnelles (et on codera sa profession). Sinon, s'il apporte une aide non liée à son métier, on le considèrera comme un proche (et on codera alors son lien avec la personne handicapée)*

◆ Dès qu'on a identifié les aidants, on enregistre les activités pour lesquelles ils aident la personne. Ceci sous forme de tableau rappelant à chaque fois le prénom ou la qualité professionnelle des aidants cités auparavant.

Si la personne déclare recevoir une aide pour telle activité de la vie quotidienne, on lui demande qui la lui apporte.

Notez que, de façon analogue à l'enregistrement des incapacités, vous avez aussi la possibilité, à l'aide de la modalité **0**, de « rattraper » un *aidant non cité précédemment* par l'enquête.

MODULE D : AMENAGEMENT DU LOGEMENT, AIDES TECHNIQUES JULES

.ACCESSIBILITE DU LOGEMENT

Eprouvez-vous des difficultés pour accéder seul au bâtiment de l'immeuble ou de la maison depuis la rue ?

- 1. Oui
- 2. Non
- 7. Sans objet : Trop jeune

d Paused C  
 Dtyplo 2 appt  
 Daccr 2  
 Dabat 1 oui

MODULE D : AMENAGEMENT DU BATIMENT, AIDES TECHNIQUES JULES

.ACCESSIBILITE DU BATIMENT

Quelles sont les causes de ces difficultés ?

- 1. Cheminement de plein pied impraticable<du fait de la nature du sol, des obstacles, d'une largeur insuffisante
- 2. Rampe d'accès impraticable<pente trop forte, sol glissant,...>
- 3. Escalier impraticable<trop de marches, marches trop hautes,absence de mains-courantes,...>
- 4. Ascenseur mal adapté<trop petit,il reste des marches à franchir,...>
- 5. Pas de places de parking réservées
- 6. Franchissement difficile de la porte d'entrée du bâtiment
- 7. Autres motifs
- 8. C'est uniquement en raison de l'état de santé

Entrer au maximum 7 valeurs

Dabatc 3 4 6 7

MODULE D : AMENAGEMENT DU BATIMENT, AIDES TECHNIQUES JULES

.AMENAGEMENTS ET ADAPTATIONS DU BATIMENT

Disposez-vous de meubles ou d'équipements du bâtiment spécialement adaptés à votre usage en raison de problèmes de santé,handicaps, infirmités (lit ou siège adapté, barres de soutien, WC ou baignoire adapté...)?

- 1. Oui
- 2. Non, mais besoin
- 3. Non, pas besoin

Dibaid  
 Dadapt 2 none

MODULE D : AMENAGEMENT DU BATIMENT, AIDES TECHNIQUES JULES

.AMENAGEMENTS ET ADAPTATIONS DU BATIMENT

Quels sont les meubles dont vous auriez besoin ?

- 1. W.C. adaptés<siège percé, élévateur de W.C., barre d'appui,>
- 2. Une baignoire, une douche ou un lavabo adaptés
- 3. Une ou des tables adaptées <inclinables, réglables, roulantes,...>
- 4. Un siège adapté
- 5. Un lit adapté
- 6. Des dispositifs de soutien <barres de soutien, mains-courantes,...>
- 7. Des dispositifs adaptés pour ouvrir ou fermer les portes, fenêtres, volets, rideaux,...
- 8. Autre mobilier adapté

Entrer au maximum 8 valeurs

Dadapm 2 7

## MODULE D : Aides techniques et accessibilité du logement

Ce module tente de recenser de façon assez large

- ◆ Les accès au logement : les questions peuvent paraître répétitives car on cherche à analyser les difficultés d'accès en décomposant le trajet en plusieurs parties:
  - de la rue à l'entrée de l'immeuble ou de la maison
  - du parking (s'il existe) à l'entrée de l'immeuble ou de la maison
  - de l'entrée de l'immeuble ou de la maison au logement
- ◆ Les aménagements du logement
- ◆ les prothèses, appareils spéciaux, aides techniques, dont la personne peut être équipée ou se servir pour compenser une déficience quelconque.

D'où une énumération assez longue de matériels divers. Afin de raccourcir cette énumération, le module est divisé en plusieurs chapitres qui débutent le plus souvent par une question-filtre.

*☞ Les modalités de réponse prennent aussi en compte la notion de "besoin". Si la personne dit avoir besoin d'aides techniques ou d'aménagements du logement, on lui demande de préciser lesquels.*

- ◆ Les questions demandant de préciser la nature des aides qu'utilise (ou dont aurait besoin) la personne sont à **réponses multiples**

☞ Pour les questions suivantes, vous **lirez la liste des modalités**, et saisissez au fur et à mesure les réponses de l'enquêté:

☞ **Dadapm** (meubles ou équipements adaptés)

☞ **Dsoinl** (aides pour les soins personnels)

☞ **Damoba** (aides pour la marche et le déplacement)

☞ **Dtoura** (aides pour le transfert du lit au fauteuil)

☞ **Dmatdm** (matériel pour le traitement de maladies ou de handicap)

Individu[1]: 80/147

MODULE L : LES CONDITIONS DE LOGEMENT JULES

PROXIMITE DES EQUIPEMENTS

A quelle distance approximative de votre domicile se trouve :

- La poste ?

<ul style="list-style-type: none"> <li>0. Se trouve dans l'immeuble</li> <li>1. Moins de 500 mètres</li> <li>2. De 500 mètres à moins de 1 km</li> <li>3. De 1 à moins de 2 km</li> <li>4. De 2 à moins de 5 km</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>5. A 5 km et plus</li> </ul>
--	---

---

l Pausel	C				
l poste	0	l mm		l super	
l bus				l parc	
l sncf				l ecole	
l epic				l speci	
				l pharm	

Individu[1]: 82/147

MODULE L : LES CONDITIONS DE LOGEMENT JULES

SATISFACTION ET CHANGEMENT DE LOGEMENT

Avez-vous dû (ou votre famille a-t-elle dû) changer de logement pour des raisons liées à votre santé ?

<ul style="list-style-type: none"> <li>1. Oui</li> <li>2. Non</li> </ul>	
--	--

---

Lpropr	2				
Lchplo	1	locat		Lopin	
Lchglo		oui			
Lnewlo					
Lchsou					

Individu[1]: 82/147

MODULE L : LES CONDITIONS DE LOGEMENT JULES

SATISFACTION ET CHANGEMENT DE LOGEMENT

Estimez-vous que vos conditions actuelles de logement sont...

<ul style="list-style-type: none"> <li>1. Très satisfaisantes</li> <li>2. Satisfaisantes</li> <li>3. Acceptables</li> <li>4. Insuffisantes</li> <li>5. Très insuffisantes</li> </ul>	
--	--

---

Lpropr	2				
Lchplo	1	locat		Lopin	4
Lchglo	2	oui			1
Lnewlo		non			
Lchsou					



## MODULE L: Conditions de logement

### ◆ Proximité des équipements

Ces questions visent simplement (comme dans l'enquête Logement) à repérer le degré d'isolement des personnes par rapport à divers équipements.

☞ Par classe spéciale, on entend enseignement adapté (pour déficients auditifs, visuels, moteurs, intellectuels, polyhandicapés...). La plupart des gens ignoreront à quelle distance se trouve la « classe spéciale » la plus proche de leur domicile et vous saisirez alors « ne sait pas ». Pour les familles directement concernées, on souhaite savoir à quelle distance se trouve la plus proche *classe adaptée au handicap de l'enfant ou de l'adolescent*.

### ◆ Questions Lchplo, Lchglo, Lnewlo sur le changement de logement

La réponse à ces questions n'est positive que si le changement de logement **résulte de l'état de santé** de la personne.

Par exemple, la réponse sera «1.oui » si le ménage a du déménager pour se rapprocher d'un établissement pour handicapés.

◆ Pour la question **Lopin**, il faudra sans doute souvent **préciser les modalités** "... très satisfaisantes ?, ... satisfaisantes ?, ..."). Cette question n'est posée que si c'est la personne concernée qui répond.

MODULE T : LES DEPLACEMENTS		JULES
MODULE TD Déplacements hors du domicile : non compris le parc ou le jardin		
Dans vos déplacements hors du domicile, êtes-vous gêné(e) du fait d'un handicap ou d'un problème de santé ?		
<ul style="list-style-type: none"> <li>0. Sans objet: Non autorisé à sortir</li> <li>1. Pas de gêne</li> <li>2. Gêné, mais peut se déplacer seul(e) sur tous itinéraires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>3. Gêné, mais peut se déplacer seul(e) sur certains itinéraires</li> <li>4. Ne peut se déplacer seul(e)</li> <li>7. Sans objet : Trop jeune</li> </ul>	
t Pauset	c	
Igene	2	genl
Igig		
Tdep[1]		
Tdep[2]		
MODULE T : LES DEPLACEMENTS		JULES
MODULE TD Déplacements hors du domicile : non compris le parc ou le jardin		
Avant hier, samedi, avez-vous effectué au moins un déplacement hors du domicile, à partir de 4h du matin et jusqu'à dimanche matin 4h ?		
<ul style="list-style-type: none"> <li>1. Oui</li> <li>2. Non</li> </ul>		
t Pauset	C	
Igene	1	pasgn
Igig	2	non
Tdep[1]	2	non
Tdep[2]		
MODULE T : LES DEPLACEMENTS		JULES
MODULE TD Déplacements hors du domicile : non compris le parc ou le jardin		
Hier, dimanche, avez-vous effectué au moins un déplacement hors du domicile, à partir de 4h du matin et jusqu'à ce matin 4h ?		
<ul style="list-style-type: none"> <li>1. Oui</li> <li>2. Non</li> </ul>		
t Pauset	C	
Igene	1	pasgn
Igig	2	non
Tdep[1]	2	non
Tdep[2]	1	oui
MODULE T : LES DEPLACEMENTS		JULES
MODULE TD Déplacements hors du domicile : non compris le parc ou le jardin		
Pour quelle raison ne vous-êtes-vous pas déplacé, avant hier, samedi ?		
<ul style="list-style-type: none"> <li>1. Pas besoin de me déplacer</li> <li>2. Pas envie de sortir</li> <li>3. Provisoirement incapable de se déplacer (maladie personnelle, maternité)</li> <li>4. Tout à fait incapable de se déplacer</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>5. Nécessité de rester sur place</li> <li>6. Pas de moyen de transport accessible ou disponible</li> <li>7. Il n'y avait personne pour m'accompagner</li> <li>8. Autre</li> </ul>	
Tnodep[1]	1	nodepl

## MODULE T: Déplacements et moyens de transports

### ◆ Question Tgene

**N.B.** *Les sorties dans le parc ou le jardin, même s'ils sont vastes, ne sont pas considérées pour l'enquête comme des « déplacements hors du domicile ».*

### ◆ Question Tgig:

Les macarons **GIG** (Grand Invalide de Guerre) et **GIC** (Grand Invalide Civil) sont délivrés par la COTOREP ou la CDES. Ils offrent la possibilité de stationner sur les emplacements réservés. Dans certaines villes, le stationnement est gratuit pour les véhicules disposant du macaron GIC/GIG.

### ◆ Questions sur les déplacements du jour précédant l'interview:

*Si l'interview se déroule un Lundi, on interrogera la personne sur ses déplacements éventuels du samedi et du dimanche. Pour les autres jours de la semaine (y compris les lendemains de jours fériés), la question portera sur les déplacements de la veille:*

Ci-contre, voici un exemple d'une personne **interrogée un lundi,**

- n'étant pas sortie de l'établissement le samedi : Tdep[1]=2 (non)
- mais s'étant déplacée le dimanche : Tdep[2]=1 (oui)

Les [chiffres] entre crochets identifient le jour considéré du week-end:

- [1] correspond au **samedi** (1<sup>er</sup> jour du week-end).
- [2] correspond au **dimanche** (2<sup>ème</sup> jour du week-end).

Après avoir interrogé la personne sur ses déplacements du dimanche (*cf pages suivantes*), vous arrivez à la question **Tnodep[1]** qui concerne le « non-déplacement » de la journée du *samedi*.

**MODULE T : LES DEPLACEMENTS** **JULES**

Quel était le motif de ce déplacement d'Hier, dimanche?  
Taper sur la barre espace pour faire apparaître la liste des motifs.

	IMOTIF	TIR tantdep
Déplacement[1]	1.21	
Déplacement[2]		
Déplacement[3]		

Hierarchical

Code	Description
1.21	Grande surface ou centre commercial
1.22	Commerce de proximité, service et autre achat
1.31	Soins médicaux ou personnels (médecin, coiffeur, sauna, thermalisme, pédicure,...)
1.41	Démarche administrative, réservation, recherche d'informations
1.51	Visite à des parents
1.52	Visite à des amis
1.61	Accompagner quelqu'un à la gare, à l'aéroport, à une station de métro, de bus
1.62	Accompagner quelqu'un à un autre endroit
1.63	Aller chercher quelqu'un à la gare, à l'aéroport,
1.21	

**MODULE T : LES DEPLACEMENTS** **JULES**

Quels moyens de transport successifs avez-vous utilisés pour ce déplacement ?  
\*\*\*\* 34 modalités \*\*\*\*

<p>10. MARCHÉ À PIED</p> <p>11. FAUTEUIL ROULANT</p> <p>20. Bicyclette</p> <p>21. Cyclomoteur non immatriculé: Conducteur</p> <p>22. Cyclomoteur non immatriculé: Passager</p> <p>23. Moto: Conducteur</p>	<p>24. Moto: Passager</p> <p>29. Deux-roues sans autre précision</p> <tr style="background-color: #FFFF00;"> <td>30. 4 roues : Conducteur seul</td> </tr> <p>31. 4 roues : Conducteur avec passager</p> <p>32. 4 roues : Passager</p> <p>33. 4 roues : Tantôt conducteur, tantôt passager</p>	30. 4 roues : Conducteur seul
30. 4 roues : Conducteur seul		

Entrer au maximum 4 valeurs

	IMOTIF	TIR tantdep
Déplacement[1]	1.21	40-10-70-30
Déplacement[2]		
Déplacement[3]		

**MODULE T : LES DEPLACEMENTS** **JULES**

Avez-vous effectué d'autres déplacements ?

1. Oui

2. Non

	IMOTIF	TIR tantdep
Déplacement[1]	1.21	40-10-70-30 1
Déplacement[2]	1.81	10 2
Déplacement[3]		

## Tableau des déplacements

Vous interrogerez la personne sur **tous** ses déplacements successifs de la journée précédant l'interview, (**même s'il s'agit d'une brève sortie**, *par exemple aller acheter le journal à 50 mètres de l'établissement*). Ces questions sont reproduites de l'enquête transports de façon à assurer la comparabilité des résultats.

Chaque déplacement sera décrit sur une ligne **déplacement [i]** .

### ◆ Question **Tmotif**

Si la personne donne plusieurs motifs pour un même déplacement, retenir la raison principale.

Les modalités de réponse font l'objet d'une **classification** détaillée accessible en tapant la barre espace de votre ordinateur. Vous pouvez en avoir une vision globale en consultant la **carte de codes n°3: Code M. Motif du déplacement**.

### ◆ Question **TTR**

⇒ Vous devrez relever **tous les moyens de transports successifs** (dans la limite de **4**) utilisés par la personne pour un même motif de déplacement. utilisés par la personne pour le déplacement concerné.

Dans l'exemple ci-contre, pour *rentrer à son domicile (Tmotif=0)*, la personne a d'abord pris le *taxi (40)*, puis a *marché (10)*, a pris *l'avion (70)* avant de *conduire une voiture dans laquelle il était seul (30)*.

⇒ Les *34 modalités de réponse* tiennent sur *3 écrans* du questionnaire. Si vous avez un problème de manipulation ou de lecture sur cette liste de modalités, il vous sera plus aisé d'utiliser la **carte de codes n° 3: Code T. Mode de Transports** qui est mieux lisible et plus détaillée.

⇒ **Bien noter** que les modalités **30 à 39** forment le chapitre des **3 ou 4 roues**. Dans cet exemple, la réponse « **30. Conducteur seul** » correspond à une situation où la personne conduisait sa voiture et n'avait pas de passagers.

◆ Tant que la réponse à la question « Avez-vous effectué un autre déplacement ? » est **Tautdep = 1** (oui), on renseigne chaque nouvelle ligne du tableau. Le tableau est achevé après la description du dernier déplacement : **Tautdep=2** (non).

### ◆ Question **Tadapt:**

Un *permis "adapté"* en raison d'un handicap ou problème de santé est un permis d'une catégorie spéciale (**F**). Il est obtenu à la suite d'un examen de passage adapté. Il mentionne des restrictions particulières (autorisé seulement à conduire un véhicule à boîte de vitesses automatique, ...). *La simple mention "sous condition du port de verres correcteurs" n'entre pas dans cette catégorie*

Individu[1]: 91/141

**MODULE S : LA SCOLARITE ET LES DIPLOMES** **JULES**

Suivez-vous actuellement des études initiales dans une école, un collège, un lycée, une université ?  
(y compris enseignement spécial, activités d'éveil, enseignement par correspondance, enseignement à domicile)

<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Oui (y.c. classes d'éducation spéciale, IMP, IMPRO)</li> <li>2. Non, études terminées</li> <li>3. Non, enfant pas encore en âge d'être scolarisé</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>4. Non, jamais scolarisé</li> </ol>
---	--

---

s Pauses       C

Setude         1            oui

Setu2          1

Individu[1]: 91/141

**MODULE S : LA SCOLARITE ET LES DIPLOMES** **JULES**

Est-ce...

<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Une formation initiale</li> <li>2. Une formation après une interruption de plus d'un an</li> </ol>	
--	--

---

s Pauses       C

Setude         1            oui

Setu2          1            soit

Individu[1]: 92/141

**MODULE S : LA SCOLARITE ET LES DIPLOMES** **JULES**

Dans quel type de classe ou d'établissement étudiez-vous ?

<ol style="list-style-type: none"> <li>0. Sans objet : enseignement à domicile, enseignement par correspondance</li> <li>1. Une classe ordinaire d'une école, collège, lycée, université</li> <li>2. Une classe spéciale d'une école primaire ou maternelle ordinaire (CLIS: classe d'intégration scolaire)</li> <li>3. Une classe spéciale d'un établissement secondaire ordinaire (SEGPA: Section d'Enseignement Général et Professionnel adapté), GCA:</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>4. Un établissement spécialisé de l'Education Nationale (EREA, EMP,...)</li> <li>5. Un établissement spécialisé des ministères de la Santé ou des Affaires Sociales (établissements médico-éducatifs : IMP, IMPRO, EMP, EMPRO établissements socio-éducatifs, établissements sanitaires)</li> <li>6. Un établissement spécialisé - ministère non connu</li> </ol>
--	--

---

Sclass         4            c14

## MODULE S: Scolarité et diplômes

### ◆ Question Setude:

L'obligation scolaire s'impose à tous les enfants à partir de l'âge de 6 ans.

Les enfants et adolescents handicapés sont soumis à l'obligation éducative et ils reçoivent soit une *éducation ordinaire*, soit une *éducation spéciale*.

La scolarisation en classe ordinaire des enfants handicapés se présente sous la forme d'une *intégration individuelle sans soutien spécialisé*: accueil des élèves avec les seuls moyens de l'Education Nationale, dans des *classes ordinaires* ou dans des *classes d'intégration scolaire*.

◆ Si la personne suit des études (Setude=1), on demande si ce sont des études initiales ou s'il s'agit d'une reprise des études après une interruption de plus d'un an. On ne considèrera pas qu'il y a eu interruption si les études reprennent à la suite du service militaire.

### ◆ Question SClass:

L'éducation spéciale est assurée par des établissements dépendant de l'**Education Nationale** ou des **Affaires Sociales**. Les 5 premières modalités de la question Sclass devraient vous permettre de classer la majorité des réponses qui vous seront données.

*☞ Utilisez l'énoncé des modalités pour faire comprendre la nature de la réponse attendue.*

A défaut de pouvoir classer avec certitude la réponse dans une des 5 premières modalités, vous pouvez vous relier sur la modalités **6**, et sinon répondez **Ne sait pas** ([CTRL+N]).

Vous trouverez page suivante une description plus détaillée du **système d'éducation spéciale** (modalités **2** à **5**):

Dans quel type de classe ou d'établissement étudiez-vous ?

0. Sans objet : enseignement à domicile, enseignement par correspondance
1. Une classe ordinaire d'une école, collège, lycée, université
  2. Une classe spéciale d'une école primaire ou maternelle ordinaire (CLIS: classe d'intégration scolaire)
  3. Une classe spéciale d'un établissement secondaire ordinaire (SEGPA: Section d'Enseignement Général et Professionnel adapté), GCA:

- groupe classe-atelier)
4. Un établissement spécialisé de l'Education Nationale (EREA, EMP, ...)
  5. Un établissement spécialisé des ministères de la Santé ou des Affaires Sociales (établissements médico-éducatifs : IMP, IMPRO, EMP, EMPRO établissements socio-éducatifs, établissements sanitaires)
  6. Un établissement spécialisé - ministère non connu

Sclass

F10-Menu

COLLECT  
CAPS NUM



## Le système d'éducation spéciale (modalités 2 à 5):

- Etablissements dépendant du Ministère de l'Education Nationale (y.c. Ets. Privés)
  - ◇ 1<sup>er</sup> degré (maternelle et primaire)
    - ⇒ Classes d'Intégration Scolaires spécialisées (**CLIS**) [modalité 2]
    - ⇒ Classes d'enseignement des écoles spécialisées:
      - \* écoles primaires de plein-air [4]
      - \* écoles autonomes de perfectionnement [4]
      - \* écoles régionales du 1er degré [4]
  - ◇ 2<sup>ème</sup> degré
    - ⇒ Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté des collèges (**SEGPA**) [3] Depuis 1996, les SEGPA ont remplacé:
      - \* Section d'éducation spéciale (**SES**) [3]
      - \* Groupe classes-Ateliers (**GCA**) [3]
    - ⇒ Classes d'enseignement des Etablissements Régionaux d'Enseignement adapté (**EREA**) (ex **ENP**: Ecoles Nationales de Perfectionnement) [4]:  
Ces classes accueillent des jeunes handicapés (essentiellement des déficients intellectuels) de 12 à 16 ans.
    - ⇒ Les Lycées d'Enseignement Adapté (**LEA**) remplacent progressivement les **EREA**. [4]
- Etablissements spécialisés du secteur des Affaires Sociales (Ministère de l'Emploi et de la Solidarité) (tous les établissements suivants sont à classer en modalité [5])
  - ◇ Etablissements Médicaux et Sanitaires (**EMS**): **la scolarisation est assurée dans l'établissement hospitalier**:
    - ⇒ Etablissements hospitaliers, maisons de cure
    - ⇒ Aérium, préventorium, sanatorium
    - ⇒ maison d'enfants à caractère sanitaire
    - ⇒ maison de réadaptation fonctionnelle
  - ◇ Etablissements Médico-Educatifs (**EME**): la scolarisation est assurée à temps plein dans l'établissement spécialisé ou à temps partagé entre celui-ci et l'école ordinaire.
    - ⇒ Les Instituts Médico-Pédagogiques (**IMP**) accueillent les enfants et adolescents ayant un retard intellectuel
    - ⇒ Les Instituts Médico-Professionnels (**IMPRO**) leur dispensent une formation professionnelle
  - ◇ Etablissements sociaux et socio-éducatifs
    - ⇒ foyer d'aide sociale à l'enfance
    - ⇒ maison d'enfants à caractère social

Individu[1]: 95/147

MODULE S : LA SCOLARITE ET LES DIPLOMES JULES

De quelles aides ou matériel Bénéficiez-vous ?

<ul style="list-style-type: none"> <li>1√ Des répétiteurs</li> <li>2√ Des lecteurs</li> <li>3√ Une aide personnelle</li> <li>4√ Du matériel spécial</li> <li>5√ SESSAD, SSES, ou autres</li> </ul>	<p style="text-align: right;">services d'aides à domicile</p> <p>6. Autres</p>
--	--

Entrer au maximum 6 valeurs

Snivec	21	esp	Smatsl	1-2-3-4-5
Stypet			Strfin	
Sautyp			Strspe	
Spens	2	dap	Sinter	
Smatsp	1	ouil	Spertu	

Individu[1]: 96/147

MODULE S : LA SCOLARITE ET LES DIPLOMES JULES

Savez-vous lire (en français ou dans une autre langue y compris le braille) ?

\*\*\*\* AIDE \*\*\*\*

<ul style="list-style-type: none"> <li>1. Oui, couramment</li> <li>2. Oui, mais difficilement</li> <li>3. Non</li> </ul>	
--	--

Slire	1	ouil	Steced
Secrir			Ssuped
Scompt			Snivea
Sdiplo			
Sgened			

Individu[1]: 96/147

MODULE S : LA SCOLARITE ET LES DIPLOMES JULES

Quel est le diplôme le plus élevé que vous avez obtenu dans l'enseignement supérieur (y.c. technique supérieur) ?

Tapez sur la barre espace pour faire apparaître la liste des codes

Slire	1	ouil	Steced	NSP
Secrir	1	ouil	Ssuped	41
Scompt	1	ouil	Snivea	
Sdiplo	1	ouil		
Sgened	0			

◆ Question **Smatsp**:

Parmi les aides individualisées figure le **SESSAD**/ Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile. Un SESSAD peut être rattaché à un établissement, mais ce service peut également être autonome. Il intervient dans le cadre de *l'intégration individuelle avec soutien spécialisé* et propose un projet pédagogique, éducatif et thérapeutique d'ensemble.

◆ Question **Smatsl**

Possibilité de saisir plusieurs réponses

◆ On posera les questions sur l'alphabétisation (**Slire, Secrir, Scompt**) à toutes les personnes de plus de 6 ans, *y compris aux aveugles* (qui sont susceptibles de lire et écrire en braille).

ATTENTION: Il s'agit bien d'enregistrer le fait que la personne **sait** (ou **ne sait pas**) lire (ou écrire ou compter) et non le fait qu'elle est dans l'incapacité de lire (par exemple si elle a les yeux fatigués, ou si elle n'a rien à lire).

◆ Questions **Sgened, Steced, Ssuped**:

Si la personne a déclaré avoir obtenu un diplôme (**Sdiplo=1**), on pose 3 questions, chacune délimitant un champ d'enseignement:

Dans l'exemple ci-contre, la personne

- n'a pas de diplôme de *l'enseignement général* (**Sgened=0**);
- ne sait pas si elle a un diplôme de *l'enseignement technique* (**Steced=CTRL+N**);
- et possède un *diplôme universitaire* de 1<sup>o</sup> cycle (**Ssuped=41**).

Individu[1]: 97/147		JULES
<b>MODULE E : L'EMPLOI</b>		
Quelle est votre occupation actuelle ?		
1. Exerce une profession, à son compte ou comme salarié, même à temps partiel,...	5. Retraité (ancien salarié) ou préretraité	
2. Chômeur (inscrit ou non à l'ANPE)	6. Retiré des affaires (ancien agriculteur, artisan, commerçant, profession libérale, etc...)	
3. Étudiant, élève, en formation, en stage non rémunéré,...	7. Femme au foyer	
4. Militaire du contingent	8. Autre inactif	
e Pausee	<input type="checkbox"/>	
Eoccup	<input type="checkbox"/>	

Pour les moins de 15 ans, le module Emploi débute par la question :

Individu[2]: 114/147		HIPPOLYTE
<b>MODULE E : L'EMPLOI</b>		
<b>ORIGINE SOCIALE</b>		
Son père exerce-t-il ou a-t-il exercé une activité professionnelle ?		
1. Oui	<input type="checkbox"/>	
2. Non	<input type="checkbox"/>	
E0prpe	<input type="checkbox"/>	
E0prof	<input type="checkbox"/>	

## **MODULE E: Emploi ou recherche d'emploi**

**Concerne toutes les personnes de 15 ans et plus.** (Pour les moins de 15 ans, on demandera seulement la dernière profession exercée par le père, élément qui permettra de *chiffrer la catégorie socio-professionnelle* )

◆ La question introductive **Eoccup**, comme la plupart des questions sur l'activité de la personne, est recopiée de « **l'enquête emploi** » en population générale de l'Insee

- **Classez en « 1. Travaille... »**

⇒ Toutes les personnes *pourvues d'un emploi*, pour lequel elles sont en général *rémunérées*.

\* Y compris les employés dans un CAT (Centre d'Aide par le Travail), un AP (Atelier Protégé), un CDTD (Centre de Distribution de Travail à Domicile).

⇒ Les personnes qui *aident un membre de leur famille* dans son travail, sans pour autant être rémunérées.

⇒ Les *apprentis sous contrat* (mais pas les élèves en pré-apprentissage, qui sont encore des scolaires)

⇒ Tous les *stagiaires rémunérés*, même s'ils sont en formation et les bénéficiaires de *contrats d'aide à l'emploi* (cf **carte de codes n° 5**)

⇒ Les *élèves-fonctionnaires*, qui perçoivent une rémunération pendant leurs études.

⇒ Les bénéficiaires d'une *dispense d'emploi* (convention sociale de la sidérurgie) ou en *congé de conversion*

⇒ Les personnes en *congés* de maladie, de maternité, congés annuels.

- **Exclure de la modalité « 1. Travaille... »**

⇒ Les personnes n'exerçant que des *activités bénévoles*

⇒ Les personnes en congé (non rémunéré) de longue durée (*congé parental, disponibilité*)

⇒ Les personnes au *service national*

⇒ Les bénéficiaires d'une *préretraite*

⇒ Les élèves ou étudiants *boursiers*

⇒ Les personnes en *invalidité*

⇒ Les personnes handicapées ayant des activités « *occupationnelles* » (par exemple dans un ATO : Atelier Thérapeutique Occupationnel)

- **Classez ensuite les personnes qui ne travaillent pas dans les postes 2 à 7.**

- **Classez enfin dans le poste « 8. Autre inactif » les personnes que vous n'avez pu classer ailleurs avec certitude**

\* Y compris les personnes ne touchant qu'une pension de réversion, les personnes invalides, les handicapés en ATO).

Individu[1]: 98/147

MODULE E : L'EMPLOI JULES

ACTIVITE PROFESSIONNELLE

Quelle est votre profession principale ?

---

EAprof      conditionneur de revues

Individu[1]: 100/147

MODULE E : L'EMPLOI JULES

ACTIVITE PROFESSIONNELLE

Etes-vous...

<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Indépendant ou salarié, mais chef d'entreprise</li> <li>2. Salarié de l'état ou des collectivités locales(y.c. PTT)</li> <li>3. Salarié d'une entreprise publique ou nationale (EDF-GDF, SNCF,RATP,Banque de France...) ou salarié de la sécurité</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>4. Autre salarié du commerce ou de l'industrie sociale</li> <li>5. Aide un membre de sa famille dans son travail sans être salarié</li> <li>6. Autre travailleur ne percevant pas de salaire</li> </ol>
--	--

---

EÀstat

**Le module Emploi se divise ensuite en 4 sous-modules EA, EB, EC et EO :**

- Si la personne ne travaille pas (ou plus) actuellement (Eoccup différent de 1):
  - ⇒ soit elle cherche un emploi, ou en a déjà trouvé un qui commencera plus tard et on lui demande de préciser les causes de son inactivité professionnelle et les démarches entreprises pour **rechercher un emploi** dans le **module EB** puis de décrire son **activité professionnelle antérieure** (éventuelle) dans le **module EC**.
  - ⇒ Soit elle ne souhaite pas travailler ou est inapte au travail pour des raisons de santé et on lui demande de décrire son **activité professionnelle antérieure** (éventuelle) dans le **module EC**.

### **Module EA: Activité professionnelle**

#### ◆ Question **EApr** (et **ECprof**):

Indiquer l'**intitulé précis du métier individuel exercé par la personne**, à son poste de travail (*ce n'est pas l'activité de l'établissement, ni la fonction du service dans lequel elle est insérée*)

#### ◆ Question **Eestat**

- ⇒ Les *salariés des entreprises publiques* (EDF, GDF, SNCF, RATP, banque de France, air france...) *et de sécurité sociale* doivent être classés en **3**.
- ⇒ vous classerez en **4**. « autres salariés du commerce et de l'industrie » les **salariés du privé** et les **salariés agricoles**.
- ⇒ Les *apprentis sous contrat* seront considérés comme **4**. « **salariés du commerce et de l'industrie** ».
- ⇒ Les *stagiaires rémunérés* seront considérés comme des salariés (**2, 3** ou **4**)
- ⇒ Les *prêtres, religieux(ses), pasteurs, rabbins,...* seront conventionnellement classés comme **4**. « **autres salariés** » .
- ⇒ Les travailleurs en C.A.T. sont classés automatiquement en **7** par le programme.

## ACTIVITE PROFESSIONNELLE

Est-ce un emploi protégé ou réservé ?

- |  |  |
|--|--|
| <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Non, c'est un emploi ordinaire</li> <li>2. Oui, c'est un emploi de la fonction publique(y.c.PTT) ou des collectivités locales au titre des emplois réservés</li> <li>3. Oui, c'est un emploi d'une autre entreprise, avec le bénéfice de la Garantie de ressources</li> <li>4. Oui, c'est un emploi dans un</li> </ol> | <p>Centre d'Aide par le Travail (C.A.T.)</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>5. Oui, c'est un emploi dans un Atelier protégé (A.P) ou dans un Centre de Distribution de Travail à Domicile (CDTD)</li> <li>6. Oui, c'est un autre emploi protégé</li> </ol> |
|--|--|

EAprt9

5

ou15



### ◆ Question **Eaprtg**

- [modalité 1]. Vous classerez ici les travailleurs qui ne bénéficient pas d'un emploi protégé ou réservé.
- [modalité 2]. Un certain nombre d'emplois des catégories B, C et D des administrations de l'Etat et des collectivités locales sont **réservés** aux travailleurs handicapés. Il s'agit la plupart du temps d'un poste de travail tout à fait ordinaire.
- [modalité 3]. Vous classerez ici les personnes handicapées travaillant en milieu ordinaire (mais pas dans la fonction publique) et bénéficiant de la **Garantie de Ressources**. Cette garantie est assurée par l'Etat sous forme d'un complément de rémunération qui s'ajoute au salaire versé par l'employeur si ledit salaire subit un abattement en raison d'une moindre productivité.
- Les modalités 4 et 5 concernent le travail en milieu protégé: ce sont les COTOREP (Commissions Techniques d'Orientation et de Reclassement Professionnel) qui orientent les personnes handicapées vers des structures de travail protégé:
  - Les **Centres d'Aide par le Travail** (CAT) accueillent des personnes handicapées dont la capacité de travail n'excède pas le tiers de celle d'un travailleur valide. Ces travailleurs n'ont pas le statut de salarié.
  - Les **Ateliers Protégés** (AP) et les **Centres de Distribution de travail à Domicile** (CDTD) sont des unités économiques de production et ont des structures très proches des entreprises du milieu ordinaire. La capacité de travail exigée est au moins égale au 1/3 de la capacité normale.Ces travailleurs ont le statut de salariés et les dispositions du code du travail leur sont applicables. Ils peuvent bénéficier de la garantie de Ressources.
- [modalité 6]. Vous classerez dans ce poste les *autres travailleurs* ayant un emploi protégé et non classables dans les modalités 3 à 5.

MODULE E : L'EMPLOI		JULES
ACTIVITE PROFESSIONNELLE		
Quelle est la position professionnelle de votre emploi actuel ?		
**** 10 modalités ****		
1. manoeuvre ou ouvrier spécialisé (os1, os2, os3, etc)... 2. ouvrier qualifié ou hautement qualifié (p1, p2, p3, ta, oq, etc)... 3. agent de maîtrise dirigeant des ouvriers, maîtrise administrative ou commerciale 4. agent de maîtrise dirigeant des techniciens ou d'autres agents de maîtrise	5. technicien, dessinateur, URP(non cadre) 6. instituteur, assistant(e) social(e), infirmier(e) et autre personnel de catégorie B de la fonction publique 7. ingénieur ou cadre (les employés, techniciens, agents de maîtrise n'ayant pas la qualité de cadre ne devront pas se classer ici meme s'ils cotisent	
EAposi		

MODULE E : L'EMPLOI		JULES
ACTIVITE PROFESSIONNELLE		
Quelle est la position professionnelle de votre emploi actuel ?		
**** 10 modalités ****		
a une caisse de retraite des cadres) 8. professeur et personnel de catégorie A de la fonction publique 9. employé de bureau, employé de commerce, agent de service, aide soignant(e), gardienne d'enfants, personnel de catégorie C ou D de la fonction publique	10. Autres cas : Précisez (coefficient, niveau, échelon, position hiercharchique, etc,...)	
EAposi	10	10

MODULE E : L'EMPLOI		JULES
Pouvez-vous préciser la qualification de votre emploi (coefficient, niveau, échelon, position hiérarchique,...)		
EApox	sous-chef adjoint niv.3	
Eaform		
Eaforx		

MODULE E : L'EMPLOI		JULES
Etes-vous stagiaire de la formation professionnelle ou bénéficiaire d'un contrat d'aide à l'emploi ? (C.E.S, contrat de qualification, d'adaptation,...)		
1. Oui		
2. Non		
EApox	sous-chef adjoint niv.3	
Eaform	1	oui
Eaforx		

◆ Question **EAposi** (et **ECposi**) (ne concerne que les salariés) :

☞ cette question aurait dû être formulée « *Quelle est la position professionnelle de l'emploi occupé par la personne ?* ». En effet, c'est à vous, enquêteur de classer l'emploi que vous a décrit la personne dans un des 10 postes (**sur 2 écrans**).

⇒ Les *ouvriers de la fonction publique* doivent être classés comme ceux du secteur privé (**1** ou **2**)

⇒ Ne pas classer parmi les cadres (**7**) les « *assimilés cadres* », qui sont en général des *techniciens* (**5**), des *agents de maîtrise* (**3** ou **4**), des *VRP* (**5**) même s'ils cotisent à une caisse de retraite des cadres.

⇒ Les *apprentis* seront classés conventionnellement « *ouvriers non qualifiés* » (**1**), ou, dans les métiers non ouvriers, « *employés* » (**9**)

⇒ Les personnes handicapées travaillant en *Ateliers Protégés* (AP) ou en *CTDT* (Centre de Distribution de Travail à Domicile) ont le **statut de salarié** et seront classées normalement en fonction de leur qualification .

⇒ Bien que percevant une rémunération, les *travailleurs en CAT* (Centre d'Aide par le Travail) **n'ont pas à ce jour le statut de salarié**.

☞ Pour les travailleurs en CAT, le programme effectuera un **codage automatique** de la position professionnelle en Eaposi = « **10. Autres cas** » et remplira aussi **automatiquement** la réponse à la question Eposx: « *Travailleur en CAT* ».

La quasi-totalité des salariés doivent pouvoir être classés dans les postes 1 à 9; le poste **10. Autres cas** est d'usage exceptionnel et devra être renseigné avec le maximum de précisions.

◆ Questions **Eaform** et **Eaforx**

Si la personne répond « oui » à **Eaform**. « Etes-vous stagiaire...? », on l'invite à préciser la « nature du stage ou du contrat » en **Eaforx**. La réponse à cette question se fait à l'aide d'une classification décrite dans la **carte de codes n° 5**.

Individu[1]: 103/147

MODULE E : L'EMPLOI JULES

ACTIVITE PROFESSIONNELLE

Comment avez-vous trouvé votre emploi ?  
 \*\*\*\* 15 modalités \*\*\*\*

1. par une démarche personnelle auprès de l'entreprise 2. par ma famille 3. par relations personnelles 4. par une association ou institution pour handicapés 5. par une EPSR (Equipe de Préparation et de Suite au Reclassement, ou un OIP (Organisme d'insertion et de Placement)	6. par mon école, un organisme où j'ai suivi une formation 7. en passant un concours ou un examen ordinaire 8. en passant un concours avec épreuves aménagées pour personnes reconnues handicapées 9. au titre d'un emploi réservé de la fonction publique 10. comme contractuel au titre de la loi du 10 juillet 1987
--	--

Entrer au maximum 15 valeurs

EAtrou

Individu[1]: 103/147

MODULE E : L'EMPLOI JULES

ACTIVITE PROFESSIONNELLE

Comment avez-vous trouvé votre emploi ?  
 \*\*\*\* 15 modalités \*\*\*\*

6. par mon école, un organisme où j'ai suivi une formation 7. en passant un concours ou un examen ordinaire 8. en passant un concours avec épreuves aménagées pour personnes reconnues handicapées 9. au titre d'un emploi réservé de la fonction publique 10. comme contractuel au titre de la loi du 10 juillet 1987	11. en répondant à une annonce ou en en faisant passer une (journaux, tableaux d'affichage) 12. par l'ANPE, un autre organisme de placement 13. j'ai été contacté(e) par un employeur 14. je me suis mis(e) à mon compte 15. par un autre moyen
--	---

Entrer au maximum 15 valeurs

EAtrou

Individu[1]: 104/147

MODULE E : L'EMPLOI JULES

ACTIVITE PROFESSIONNELLE

En raison d'un handicap ou d'un problème de santé, êtes-vous limité dans le genre ou la quantité de travail que vous pouvez accomplir ?

POUR L'ENQUETEUR : Formulez cette question exactement dans les termes où elle est écrite. Si la personne vous la fait répéter, relisez la sans en changer un mot et notez la réponse. Si cette réponse est 'ne sait pas', ne tentez pas de reformuler ou d'interpréter la question dans le but d'obtenir un 'oui' ou un 'non'.

1. Oui  2. Non

EAtemp	2	part	EAfina	<input type="checkbox"/>
EAccess	2	non	EAqui	<input type="checkbox"/>
EAchpr	2	non	EAmng	<input type="checkbox"/>
EAchg	1	recl	EAm	
EAlimi	1	oui	EAmx	

◆ Question **EAtrou** (les modalités de réponses tiennent sur **2 écrans**)

*Possibilité de saisir plusieurs réponses*

Cette question sur les *filières d'embauche* vise à appréhender les différences entre les modes de recherche d'emploi selon que la personne est handicapée ou non (en comparaison avec les chiffres de l'enquête emploi).

Le code du travail donne à l'**ANPE** l'obligation de placement des travailleurs handicapés.

- [modalité 04]. Des associations aident à la recherche d'emploi, notamment:
  - ⇒ *l'Association des Paralysés de France (APF)*
  - ⇒ *La Ligue pour l'Adaptation du Diminué Physique au Travail (LADAPT)*
- [modalité 04]. Dans de nombreux établissements (CAT, IMPRO, foyers), existent des *services « de suite »* qui s'efforcent d'apporter leur soutien aux personnes handicapées dans toutes les étapes du processus d'accès à une vie professionnelle stable.
- [modalité 05]. Les *Equipes de Préparation et de Suite au Reclassement (EPSR)* et les *Organismes d'Insertion et de Placement (OIP)* fonctionnent en liaison avec l'ANPE et les COTOREP et ont pour mission prioritaire le placement des travailleurs handicapés en milieu ordinaire de travail avec un contrat de travail durable.  
De plus, ces organismes assurent le suivi des personnes insérées en milieu ordinaire de travail et favorisent le maintien dans l'emploi des salariés handicapés.
- [modalité 08]. Les concours d'accès à la fonction publique sont ouverts sans restriction à toutes les personnes handicapées sans aucune obligation de faire connaître leur handicap. Les candidats qui le souhaitent peuvent bénéficier *d'aménagements aux règles de déroulement du concours*. (Ne pas confondre avec les *emplois réservés*)
- [modalité 09]. **Emplois réservés** de la fonction publique (cf question EAptg))
- [modalité 10]. La **loi du 10 juillet 1987** décrète que tout employeur occupant plus de 20 salariés dans le même établissement est tenu d'employer 6% de travailleurs handicapés.

◆ Question **EAlimi**

☞ Il est primordial que vous la formuliez exactement dans les termes où elle est écrite.

Cette question sera peut-être mal comprise par la personne. **Si la personne vous fait répéter la question, relisez la sans en changer un mot et notez la réponse. Si cette réponse est « ne sait pas », ne tentez pas de reformuler ou d'interpréter la question dans le but d'obtenir un « oui » ou un « non ».**

Individu[1]: 104/147

MODULE E : L'EMPLOI JULES

ACTIVITE PROFESSIONNELLE

En raison d'un handicap ou d'un problème de santé, votre emploi a-t-il bénéficié d'un financement de l'AGEFIPH (Association nationale pour la Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Handicapés) ?

1. Ne sait pas ce qu'est l'AGEFIPH	2. Oui, pour étude et aménagement de poste	3. Oui, pour une formation	4. Oui, pour l'aménagement des accès (rampes, ascenseurs, portes,...) ou des circulations	5. Oui, pour une prime à l'embauche	6. Oui, autre	7. Non, mais j'en aurais eu besoin	8. Non, je n'en ai pas eu besoin
------------------------------------	--	----------------------------	---	-------------------------------------	---------------	------------------------------------	----------------------------------

EAtemp	2	part	Eafina	1	so
EAccess	2	non	EAqui		
EAchpr	2	non	EAmng		
EAchg	1	recl	EAm		
EAlimi	1	oui	EAmx		

Individu[1]: 104/147

MODULE E : L'EMPLOI JULES

ACTIVITE PROFESSIONNELLE

En raison d'un handicap ou d'un problème de santé, vos conditions de travail ont-elles été aménagées ?

1. Oui	2. Non
--------	--------

EAtemp	2	part	Eafina	1	so
EAccess	2	non	EAqui		
EAchpr	2	non	EAmng	1	oui
EAchg	1	recl	EAm		
EAlimi	1	oui	EAmx		

Individu[1]: 104/147

MODULE E : L'EMPLOI JULES

ACTIVITE PROFESSIONNELLE

De quel aménagement bénéficiez-vous ?

1. Aide de quelqu'un	2. Matériel spécial ou adaptation du poste de travail	3√ Horaire ou calendrier adapté	4√ Transport ou stationnement spécial ou gratuit	5. Affectation à un emploi plus	6√ Bénéfice d'une formation professionnelle spécifique	7√ Fonctions modifiées ou différentes	8. Possibilité de travailler à domicile
----------------------	---	---------------------------------	--	---------------------------------	--	---------------------------------------	---

Entrer au maximum 9 valeurs

EAtemp	2	part	Eafina	1	so
EAccess	2	non	EAqui		
EAchpr	2	non	EAmng	1	oui
EAchg	1	recl	EAm	3-4-6-7-9	
EAlimi	1	oui	EAmx		

#### ◆ Question **EAFina**

L'**AGEFIPH** (Association nationale pour la **G**estion du **F**onds pour l'**I**nsertion **P**rofessionnelle des **H**andicapés) a pour mission de favoriser l'emploi ou le maintien dans l'emploi des personnes handicapées en milieu ordinaire de travail.

Ce fonds, institué par la **loi du 10 juillet 1987**, est constitué des contributions versées par les entreprises de 20 salariés et plus, n'atteignant pas le quota de travailleurs handicapés, fixé à 6% de l'effectif.

Le champ d'intervention de l'AGEFIPH est très large:

- ⇒ Conseil aux entreprises concernant l'insertion des personnes handicapées, primes à l'insertion, aides à la création d'entreprises par des personnes handicapées...
- ⇒ Financement de l'aménagement des postes de travail, de l'accessibilité des lieux de travail.
- ⇒ Aides à la formation en alternance, à la formation professionnelle.
- ⇒ Incitation au rapprochement du milieu protégé et du milieu ordinaire.

Suivant les cas, les aides sont attribuées soit à l'employeur, soit directement à la personne handicapée.

#### ◆ Question **EAmng**

☞ Vous pouvez **citer en exemple**, à la suite de la lecture de la question: *adaptation du poste de travail, horaires adaptés, fonctions modifiées, aide de quelqu'un...*

#### ◆ Question **EAam**

*Possibilité de saisir plusieurs réponses*

☞ **LIRE LA LISTE des modalités de réponse.**

MODULE E : L'EMPLOI		HIPPOLYTE
RECHERCHE D'UN EMPLOI		
A la suite de quelles circonstances est-il sans emploi actuellement ? **** 15 modalités ****		
7. j'ai perdu mon emploi: licenciement collectif ou suppression d'emploi	11. j'ai cessé mon activité suite à un accident	
8. j'ai perdu mon emploi: licenciement individuel	12. j'ai cessé mon activité pour d'autres raisons de santé	
9. j'ai démissionné (y compris pour suivre ou se rapprocher de son conjoint, pour d'autres raisons familiales ou par raison de santé)	13. j'ai cessé mon activité pour raisons personnelles	
10. j'ai pris ma retraite	14. je n'avais jamais travaillé	
	15. autres cas	
EBcirc	11	11

MODULE E : L'EMPLOI		HIPPOLYTE
RECHERCHE D'UN EMPLOI		
Etait-ce...?		
1. ...un accident de travail (non compris accident de trajet)	3. ...un autre accident de la circulation	
2. ...un accident du travail survenu lors du trajet Domicile-Travail	4. ...un autre accident	
EBacci	2	traj
EBcoz		
EBtemp		
EBdema		

MODULE E : L'EMPLOI		HIPPOLYTE
RECHERCHE D'UN EMPLOI		
Depuis 1 mois, a-t-il fait des démarches pour trouver un emploi ?		
1. Oui		
2. Non		
EBacci	2	traj
EBcoz	3	non
EBtemp	2	2
EBdema	1	oui

MODULE E : L'EMPLOI		HIPPOLYTE
RECHERCHE D'UN EMPLOI		
Quelles sont ces démarches ? **** 12 modalités ****		
6. A pris des dispositions pour s'établir à son compte	9. S'est inscrit (ou est resté inscrit) à l'ANPE	
7. S'est inscrit (ou est resté inscrit) dans une agence de travail temporaire	10. A fait d'autres démarches directes à l'ANPE (visite, consultation de tableau, participation à des actions menées par l'ANPE)	
8. A consulté une EPSR (Equipe de Préparation et de Suite au Reclassement, ou un OIP (Organisme d'insertion et de Placement)	11. A cherché par relations personnelles	
	12. A utilisé d'autres modèles de	
Entrer au maximum 12 valeurs		
EBdemax	1-2-3-4-11-12	



## Module EB: Recherche d'emploi

### ◆ Question EBcirc

☛ Attention les 15 modalités de réponse tiennent sur 2 écrans.

L'objectif est de saisir le plus précisément possible les raisons de la situation de « non-emploi » de la personne.

Par exemple, si la personne répond simplement « *j'ai perdu mon emploi* », vous devrez lui en faire **préciser les circonstances**: Est-ce à la suite d'un *accident* ?, ou d'un *licenciement* ?, ou d'une *démission* ?...

Autre cas de figure que vous pouvez rencontrer: si la personne répond « *c'est en raison de mon état de santé* » il faudra déterminer:

- *si elle a déjà travaillé, sinon [modalité 14].*
- *si elle a démissionné de son poste en raison de son état de santé, [modalité 09].*
- *si elle avait cessé provisoirement toute activité en raison de son état de santé [modalité 12].*

### ◆ Question EBacci

Si la personne avait cessé toute activité suite à un accident (EBcirc=11), on lui demande de préciser la *nature « administrative »* de cet accident. L'objectif est de bien différencier:

- les **accidents du travail**
  - ⇒ [modalité 2]. les *accidents de trajet*
  - ⇒ [modalité 1]. Les *autres accidents du travail*
- les **autres accidents**
  - ⇒ [modalité 3]. les *accidents de la circulation routière*
  - ⇒ [modalité 4]. les *autres accidents*

### ◆ Question EBdmx (si la personne a fait des démarches pour trouver un emploi)

☛ Attention les 12 modalités de réponse tiennent sur 2 écrans. Possibilité de saisir plusieurs réponses

🔗 **LIRE LA LISTE des modalités de réponse.**

Cette question sur les modes de recherche d'emploi est analogue à la question Eatrou (module EA) décrite précédemment mais il faut ici **poser explicitement chaque item** pour savoir si la personne a, ou non, utilisé ce mode de recherche.

Individu[1]: 111/147

**MODULE E : L'EMPLOI** **ADELE**

**ACTIVITE PROFESSIONNELLE ANTERIEURE**

Avez-vous déjà exercé une activité professionnelle, même s'il y a longtemps?  
Exclure ici les activités purement occasionnelles, par exemple les jobs d'étudiants pendant les vacances

1. Oui  
2. Non

---

ECant            2                    non                    ECdms  
ECinac           2                    non                    ECprco  
ECan                                                   ECprof  
ECms                                                   ECstat  
ECdan

Individu[1]: 111/147

**MODULE E : L'EMPLOI** **ADELE**

**ACTIVITE PROFESSIONNELLE ANTERIEURE**

Votre dernier conjoint exerce-t-il ou a-t-il exercé une activité professionnelle ?

1. Oui  
2. Non

---

ECant            2                    non                    ECdms  
ECinac           2                    non                    ECprco            1                    oui  
ECan                                                   ECprof  
ECms                                                   ECstat  
ECdan

Individu[1]: 111/147

**MODULE E : L'EMPLOI** **ADELE**

**ACTIVITE PROFESSIONNELLE ANTERIEURE**

Quelle est la dernière profession que votre dernier conjoint a exercée ?  
.Pour les salariés de l'état, des collectivités locales et des services publics, préciser aussi le grade.  
.Attention, pour les retraités, indiquer non la dernière, mais la principale fonction exercée.

---

ECant            2                    non                    ECdms  
ECinac           2                    non                    ECprco            1                    oui  
ECan                                                   ECprof            EXPLOITANT AGRICOLE  
ECms                                                   ECstat  
ECdan

## **Module EC: Activité professionnelle antérieure**

*Cette partie ne concerne pas les personnes qui travaillent, (c'est à dire celles qui ont répondu au module EA). On retrouve dans le module EC les mêmes questions que dans le module EA. Les instructions sont donc identiques.*

Un des objectifs de ce module est de rassembler des informations destinées à « chiffrer » la catégorie socio-professionnelle de l'individu interrogé. C'est pourquoi les questions sont filtrées, conjuguées et adaptées en fonction des indications recueillies en amont du questionnaire.

- Pour les **moins de 15 ans**, les questions portent sur la dernière activité professionnelle du *père* ou, à défaut, de *l'adulte qui a la charge de l'enfant*.
  - Pour les **femmes n'ayant jamais travaillé**, les questions portent sur la dernière activité professionnelle du *conjoint* (ou du *dernier conjoint*)
- ◆ L'exemple ci-contre correspond à une retraitée, veuve, n'ayant jamais travaillé et ne recherchant pas d'emploi.

## **Module EO : Origine sociale**

Pour toutes les personnes enquêtées, quel que soit leur âge, on posera un groupe de questions sur l'activité du père. La profession du père (ou de la personne qui a élevé) est un bon indicateur de l'origine sociale. Ceci permettra d'évaluer les éventuelles inégalités sociales devant les conséquences des problèmes de santé et de mieux éclairer sur les besoins d'aide.

Ces questions sont les mêmes que celles décrites en p. 57 de ce document. Simplement, elles sont préfixées par les lettres EO au lieu de EA.

Individu[1]: 117/147

**MODULE R : LES REVENUS** **ADELE**

Percevez-vous actuellement (ou votre famille perçoit-elle pour vous) une allocation, pension, ou autre revenu en raison de vos problèmes de santé ?

1. Oui  
2. Non

---

r Pauser c  
Ralloc 1 oui

Individu[1]: 118/147

**MODULE R : LES REVENUS** **ADELE**

Quels sont-ils (LIRE LA LISTE) ?

<p>1. Allocation Adultes Handicapés</p> <p>2. Allocation compensatrice</p> <p>3. Garantie de ressources</p> <p>4. Allocation d'éducation spéciale (AES)</p> <p>5. Allocations Logement pour raisons de santé : Allocation Logement Social(ALS), Allocation de logement à caractère familial</p> <p>6. Prestation Spécifique Dépendance (PSD)</p> <p>7. Pension d'invalidité versée par la caisse maladie (ou pension de substitution après 60 ans versée</p>	<p>par la caisse de retraite), pension pour inaptitude au travail, majoration pour tierce personne)</p> <p>8. Rente d'incapacité liée à un accident du travail</p> <p>9. Indemnités journalières de la sécurité sociale</p> <p>10. Rente versée par une assurance ou une mutuelle</p> <p>11. Pension militaire d'invalidité (ou pension ''d''ayant-cause'')</p> <p>12. Autres</p>
--	---

Entrer au maximum 12 valeurs

Ral101 1 3 8 11

## MODULE R: Revenus, allocations, situation juridique et administrative

### ◆ Question Ralloc

Citez en exemple les *indemnités journalières de la Sécurité Sociale* (que les gens n'associent pas toujours à une allocation), la *PSD*, les *pensions d'invalidité*, l'*Allocation de Logement Social*...

### ◆ Question Ralol : Possibilité de saisir plusieurs réponses

☞ **LIRE LA LISTE des allocations** (qui figure aussi sur la **carte de codes n° 6**)

- [modalités 01 et 04]. L'**AAH (Allocation aux Adultes Handicapés)** concerne les personnes handicapées de 20 ans et plus (ou 16 ans et plus si l'on est plus à charge). L'**AES (Allocation d'Éducation spéciale)** concerne les enfants handicapés de moins de 20 ans. Ce sont des *prestations familiales* versées par la CAF.
- [modalité 02]. Les Allocations compensatrices, versées, sur avis de la COTOREP, par l'aide sociale départementale sont de 2 formes:
  - ⇒ l'**ACTP (Allocation Compensatrice pour aide d'une Tierce Personne)**, versée à toute personne handicapée de 16 ans et plus dont l'état nécessite l'aide d'une tierce personne pour la plupart des actes de la vie courante.
  - ⇒ Les **allocations compensatrices pour frais professionnels**, qui compensent les frais supplémentaires liés à l'exercice d'une activité professionnelle et que ne supporterait pas un travailleur valide ayant la même activité
- [modalité 03]. La **Garantie de Ressources** est le complément de rémunération versé par l'État que perçoit tout *travailleur handicapé* dont le salaire ne suffit pas à atteindre un *minimum de ressources de 90% du SMIC*.
- [modalité 05]. En complément des allocations logement de droit commun, les personnes handicapées peuvent prétendre à 2 types d'**allocations logements spécifiques**, versées sous conditions par la CAF:
  - ⇒ l'**ALS (Allocation de Logement Social)**, versée à la personne handicapée consacrant au loyer une part déterminée de ses ressources.
  - ⇒ l'**Allocation de logement à caractère familial**, versée aux familles hébergeant un parent handicapé.
- [modalité 06]. La **PSD (Prestation Spécifique Dépendance)** remplace l'ACTP pour les plus de 60 ans. Elle est versée sous conditions de ressources par l'aide sociale départementale après avis d'une commission évaluant le niveau de dépendance de la personne.
- [modalités 07, 08, 09]. Les **pensions d'invalidité, rentes d'incapacités, indemnités journalières**, sont versées par la caisse d'assurance maladie dont dépend la personne.
- [modalité 10]. On ne considère ici que les **rentes périodiques** (et non le versement d'un capital) indemnisant un accident ou une maladie survenu **à la personne elle-même**.

MODULE R : LES REVENUS		ADELE
Actuellement, quel est le montant total de ces allocations ? .Présentez la carte sur les ressources et inscrivez le numéro de la tranche. **** 17 modalités ****		
*** AIDE ***		
0. Pas de revenu	6. De 2 950F à moins de 3 950F mensuel	
1. Moins de 450F mensuel	7. De 3 950F à moins de 4 950F mensuel	
2. De 450F à moins de 950F mensuel	8. De 4 950F à moins de 6 700F mensuel	
3. De 950F à moins de 1 450F mensuel	9. De 6 700F à moins de 8 500F mensuel	
4. De 1 450F à moins de 1 950F mensuel	10. De 8 500F à moins de 10500F	
5. De 1 950F à moins de 2 950F mensuel		
Rmalo		

MODULE R : LES REVENUS		ADELE
Actuellement, quel est le montant total de ces allocations ? .Présentez la carte sur les ressources et inscrivez le numéro de la tranche. **** 17 modalités ****		
*** AIDE ***		
11. De 10 500F à moins de 13 000F mensuel	15. De 29 500F à moins de 37 500F mensuel	
12. De 13 000F à moins de 16 500F mensuel	16. Plus de 37 500F mensuel	
13. De 16 500F à moins de 21 500F mensuel		
14. De 21 500F à moins de 29 500F mensuel		
Rmalo	16	016

MODULE R : LES REVENUS		ADELE
Au cours de votre vie, avez-vous perçu un capital versé par une société d'assurance ou une mutuelle, et indemnisant un accident corporel dont vous avez été la victime ?		
1. Oui		
2. Non		
Rcapit	1	oui Rproju
Rcapan		
Rgest		
Rprocu		
Rpjur		

MODULE R : LES REVENUS		ADELE
En quelle année, avez-vous perçu ce capital ?		
Entrer une valeur comprise entre 1900 et 2005		
Rcapit	1	oui Rproju
Rcapan	1965	
Rgest		
Rprocu		
Rpjur		

## Les questions sur les montants des ressources:

Pour obtenir la réponse à ces 3 questions, vous procéderez par la méthode classique de **présentation de la carte de codes n° 13** (tranches numérotées de **0** à **16**) en expliquant au besoin son fonctionnement.

☞ La présentation des modalités de réponse sur l'écran est confuse. *Utilisez de préférence la carte papier pour coder la réponse.*

### ◆ Question **Rmallo**

On souhaite connaître l'ordre de grandeur des **revenus perçus par le ménage** en raison du problème de santé de la personne

### ◆ Question **Rtotal**

On considère ici le montant total des **revenus du ménage y compris les allocations** évoquées précédemment.

☞ Dans les 2 questions précédentes, on ne tient compte que des **revenus ACTUELS** de la personne, c'est à dire **au moment de l'enquête**. C'est pour cela qu'on ne fait pas référence aux 12 derniers mois ou à l'année écoulée comme dans les autres enquêtes.

Si par exemple une personne a cessé de percevoir une allocation mensuelle depuis au moins 2 mois, on ne comptabilisera pas celle-ci dans le montant demandé. De la même façon, vous ne comptabiliserez pas une pension versée trimestriellement si la personne a cessé de la percevoir depuis au moins 6 mois.

Si à l'inverse, une personne perçoit une allocation depuis seulement 1 mois, vous comptabiliserez celle-ci dans le montant demandé.

*Si on vous le demande, vous pouvez préciser qu'on considère ici les montants de ressources avant impôt sur le revenu.*

### ◆ Question **Rcapit**

☞ Bien insister sur les derniers termes de la question: on ne considère que **les capitaux indemnisant un problème de santé subi par la personne elle-même**. Par exemple, ne pas prendre en compte un capital-décès qui indemnise la personne mais en tant que *bénéficiaire* et non en tant que *victime*.

On pose cette question à part car :

⇒ la période de référence change: on ne se borne plus à *l'année écoulée*, mais on considère la *vie entière* de la personne (ce qui explique qu'on lui demande le cas échéant l'année de perception de ce capital)

⇒ *On ne demande pas le montant du capital*

MODULE R : LES REVENUS

TRYPHON

Est-il placé sous un régime de protection juridique (tutelle, curatelle, sauvegarde de justice...)?

- 1. Oui
- 2. Non

MODULE R : LES REVENUS

TRYPHON

Quel est ce régime de protection juridique ?

- 1. Sous tutelle aux prestations sociales
- 2. Sous sauvegarde de justice
- 3. Sous curatelle
- 4. Sous tutelle d'Etat
- 5. Sous autre tutelle

MODULE R : LES REVENUS

JULES

De quel régime de sécurité sociale (assurance-maladie) bénéficiez-vous ?  
 \*\*\*\* 25 modalités \*\*\*\*

- |   |  |
|---|--|
| 0. Sans objet (non couvert par l'assurance-maladie)   | 8. Artistes et auteurs   |
| 1. Régime général                                     | 9. Assurés volontaires ou personnels   |
| 2. Invalides de guerre, veuves et orphelins de guerre | 10. Conventions internationales  |
| 3. Adultes handicapés                                 | 11. Médecins, praticiens et auxiliaires médicaux conventionnés (y.c. non salariés) |
| 4. Fonctionnaires et ouvriers de l'Etat               | 12. Militaires de carrière   |
| 5. E.D.F-G.D.F  | 13. S.N.C.F.   |
| 6. Etudiants  | 14. Autres spéciaux de salariés  |
| 7. Collectivités locales                              |  |

Ramal

MODULE R : LES REVENUS

JULES

Bénéficiez-vous d'un régime maladie complémentaire (mutuelle, assurance...)?

- 1. Oui
- 2. Non

MODULE R : LES REVENUS

ADELE

Après de quelle mutuelle ou assurance ?

- |  |  |
|--|--|
| 1. AGF (Assurances Générales de France)                                | Personnel des Collectivités locales)   |
| 2. AXA-UAP   | 9. MGPTI (Mutuelle Générale des PTI)   |
| 3. CNPO/CNRO (Caisse Nationale de Prévoyance des Ouvriers du bâtiment) | 10. MNH (Mutuelle Nationale des Hospitaliers et des personnels de la santé publique) |
| 4. GAM   | 11. MSA (Mutuelle Sociale Agricole)  |
| 5. GROUPAMA  | 12. MUTUELLE INTEGRANCE (mutuelle des handicapés)                                    |
| 6. LLYOD   | 13. Autres organismes  |
| 7. MGEN (Mutuelle Générale de l'Education Nationale)                   |  |
| 8. MGPCL (Mutuelle Générale du   |  |

Entrer au maximum 2 valeurs

Ramaco 12-1



### ◆ Question Rproju

Même placé en établissement, l'adulte handicapé est responsable de ses actes. S'il ne peut s'assumer seul, la loi prévoit des *mesures de protection* en faveur des incapables majeurs.

- [modalité 1]. Le juge aux tutelles peut prononcer le placement d'une personne sous **tutelle aux prestations sociales** s'il estime que ces prestations (allocations familiales, AAH...) ne sont pas utilisées dans l'intérêt de la personne handicapée. Cette forme de tutelle est exercée par des délégués agréés par les DDASS.
- [modalité 2]. La **sauvegarde de justice** est une mesure provisoire de première nécessité prise dans l'attente d'un régime plus protecteur (tutelle). Elle autorise la remise en cause, a posteriori, des actes passés: s'ils sont défavorables à la personne, ils peuvent être réduits, ou annulés.
- [modalité 3]. La **curatelle** est un régime d'incapacité partielle. Ce régime place un curateur aux cotés de la personne pour la guider et la conseiller dans ses actes de gestion.
- [modalité 4]. La **tutelle** est la forme de protection la plus complète. Elle entraîne une incapacité absolue. La personne placée sous tutelle est totalement déchargée de l'exercice de ses droits et ne peut plus passer aucun acte seule. Le juge désigne un tuteur qui agira au nom de la personne protégée.

### ◆ Questions sur les assurances maladies

⇒ régime maladie de la sécurité sociale: *25 modalités de réponse sur 2 écrans*. La nomenclature figure également sur la **carte de codes n° 7**

⇒ Régime complémentaire maladie : *possibilité de 2 réponses* (une personne a parfaitement le droit d'avoir plusieurs « mutuelles » complémentaires).

Ne figurent dans la liste des modalités que les sociétés d'assurance ou mutuelles comptant le plus d'assurés, et également la mutuelle INTEGRANCE qui est dédiée à la couverture maladie des personnes handicapées.



### ◆ Question **Retrai**

Cette question concerne les personnes âgées de 16 ans et plus, qu'elles soient en activité (**cotisants** à un régime d'assurance-vieillesse) ou à la retraite ( **bénéficiaires** d'un régime d'assurance-vieillesse)

La réponse **0. Sans objet** s'applique aux personnes qui n'ont pas encore commencé à cotiser pour la retraite (*étudiants, jeunes à la recherche d'un premier emploi...*) ou qui ne cotisent pas (*épouses d'exploitants agricoles...*)

*☞* Possibilité de répondre **1 et 2** : Un même individu retraité, s'il a exercé une activité salariée et une activité non-salariée, peut percevoir des pensions vieillesse de 2 régimes de base de nature différente.

les **réponses simultanées 1 et 2** s'appliquent aussi dans le cas d'une veuve percevant une pension de retraite d'un régime de non salariés et la **pension de réversion** de son mari.

◆ Suivant la réponse à la question précédente, on demande ensuite:

Pour les personnes qui travaillent ou en âge de travailler, on souhaite connaître la caisse de retraite à laquelle ils *cotisent actuellement*.

Pour les retraités, on souhaite connaître la ou les caisse(s) qui leur *verse leur(s) pension(s) de retraite*.

### ◆ Question **Rcosal**

Tous les salariés du secteur privé cotisent à un régime de **retraite complémentaire obligatoire**. (Et tous les anciens salariés ayant cotisé à une caisse de retraite complémentaire obligatoire perçoivent des revenus de celle-ci)

⇒ L'**AGIRC** regroupe l'ensemble des caisses de retraite des **cadres**

⇒ L'**ARRCO** regroupe l'ensemble des caisses de retraite des **non-cadres**. Elle comprend notamment l'**UNIRS** (Union Nationale des Institutions de Retraite des Salariés), la **CNRO** (Caisse de Retraite du Bâtiment et des Travaux publics), L'**AGRR** (Association Générale de retraite par Répartition)

⇒ L'**IRCANTEC** est l'Institution des Retraites Complémentaires des Agents Non Titulaires de l'Etat et des Collectivités publiques.

### ◆ Question **Rcompl**

Si la personne dépend de plusieurs caisses de retraite obligatoire, et comme la question n'admet qu'une seule réponse, vous retiendrez prioritairement la réponse en respectant l'ordre des modalités. Par exemple, si la personne dépend de l'ARRCO et d'autres régimes complémentaires (autres que l'AGIRC), vous saisirez la réponse **2**.

MODULE R : LES REVENUS ADELE

Avez-vous déposé(ou a-t-on déposé pour vous) un dossier devant la COTOREP ?

0. Sans objet: trop jeune, dépend de la CDES

1. Oui

2. Non

---

Retrai      1      Rcotor      1      oui  
 Rvsal      1  
 Rvsal  
 Rcosal      1      oui  
 Rcompl    2      comp2

MODULE R : LES REVENUS ADELE

Quelle décision a été rendue la dernière fois que le dossier est passé en COTOREP ?

0. La décision n'a pas encore été rendue

1√ Reconnaissance comme travailleur handicapé

2. Reconnaissance d'un taux d'incapacité

3. Attribution d'allocations

4. Orientation vers un établissement de travail protégé(CAT, AP)

5. Orientation vers une structure de réinsertion professionnelle (centre de rééducation professionnelle, de préorientation, EPSR)

6. Orientation vers une structure d'hébergement(foyer, MAS)

7. Autre

8√ Aucune aide accordée

Entrer au maximum 6 valeurs

---

Rcot      1-8

Erreur

**Aller à**      **Annuler**

Les choix 0. Décision non rendue ou 8. aucune aide accordée ne permettent pas de réponses multiples

Les questions suivantes sont impliquées:

Hid...Rcot = Reconnaissance comme travailleur handicapé ,Aucune ai

MODULE R : LES REVENUS ADELE

Dans quelle catégorie de travailleur handicapé vous a-t-on classé ?

1. Catégorie A

2. Catégorie B

3. Catégorie C

---

Rtrav      2      Rcdes        
 Rcotoa  
 Rcores  
 Rcodat  
 Rcodat2

## Pour les adultes handicapés et les mineurs entrés dans la vie active (16 ans et plus)

Les **COTOREP** (Commissions Techniques d'Orientation et de Reclassement Professionnel) ont pour attributions de...

- ⇒ reconnaître la qualité de *travailleur handicapé*
- ⇒ se prononcer *l'orientation de l'adulte handicapé* et sur les mesures propres à assurer son *reclassement*.
- ⇒ désigner les établissements concourant à la rééducation, au reclassement, à l'accueil des adultes handicapés dans les *foyers d'hébergement*, les *ateliers protégés*, les *CDTD*, les *MAS (Maisons d'accueil Spécialisées)*
- ⇒ apprécier l'état de la personne et de déterminer un *taux d'incapacité*
- ⇒ attribuer l'**AAH (Allocation aux Adultes Handicapés)**, la **carte d'invalidité**.
- ⇒ Accélérer les procédures d'attribution d'avantages et de prestations sociales accordées aux adultes handicapés pour les *personnes infectées par le virus VIH ou présentant une affection évolutive grave*.

Chaque COTOREP (1 par département) peut être saisie par la personne handicapée elle-même, par sa famille, par la DDASS, l'ANPE, ou l'organisme médical ou social intéressé.

**Dans tous les cas, la personne handicapée est informée de la saisine**

### ◆ Question **Rcotor**

Comme on pose la question à toutes les personnes de 16 ans et plus, vous pourrez rencontrer le cas **0. sans objet**, réservé aux personnes de moins de 20 ans qui ne sont pas encore entrés dans la vie active (les étudiants par exemple) et dépendent donc de la CDES.

### ◆ Question **Rcot**

☞ **LIRE LA LISTE des décisions de la COTOREP et saisir toutes celles qui s'appliquent à la personne concernée.**

Certaines réponses sont incompatibles entre elles. Par exemple les réponses **0. Décision non rendue** ou **8. Aucune aide accordée** ne peuvent pas cohabiter avec une autre réponse (c'est le sens du message d'erreur ci-contre. Dans ce cas, Annulez la réponse et rectifiez).

◆ Si la personne a obtenu la reconnaissance de « **travailleur handicapé** », on lui demandera de préciser la catégorie: **A**: handicap léger, **B**: handicap modéré ou **C**: handicap lourd. (*Ne pas confondre avec les catégories d'invalidité attribuées, elles, par la Sécurité sociale*)

Individu[2]: 129/147

MODULE R : LES REVENUS HIPPOLYTE

A-t-il déjà déposé (ou a-t-on déposé pour lui) un dossier devant la CDES  
(Commission Départementale d'Education Spéciale) ?

1. Oui  
2. Non

---

Rtrav Rcdes 1 oui  
Rcotoa  
Rcores  
Rcodat  
Rcoda2

Individu[2]: 130/147

MODULE R : LES REVENUS HIPPOLYTE

Quelle décision a été rendue la dernière fois que le dossier est passé  
devant la CDES ?

0. La décision n'a pas été encore rendue médico-éducatif  
1. Reconnaissance d'un taux d'incapacité 4. Attribution d'une aide par un Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile (SESSAD, SSES)  
2. Attribution d'allocation d'éducation spéciale 5. Autre  
3. Orientation vers un établissement 6. Aucune aide accordée

Entrer au maximum 5 valeurs

---

Rcd 3-2

Individu[2]: 131/147

MODULE R : LES REVENUS HIPPOLYTE

A-t-il pu profiter de cette décision d'orientation vers un établissement  
médico-éducatif ?

1. Oui trop éloigné  
2. Oui, mais après attente 5. Non, préfère rester chez lui  
3. Non, car il n'y avait pas de place  
4. Non, car l'établissement était

---

Rcda Rcdda2  
Rcdtyp 2 et2 Rinval 2 non  
Rautyp  
Rcdres 4 non2  
Rcddat

### Pour les mineurs et les jeunes adultes (moins de 20 ans)

Chaque **CDES (Commission Départementale de l'Education Spéciale)** est compétente **dès la naissance** et au moins jusqu'au moment où le jeune peut rentrer dans la vie active. La compétence de la CDES cesse dès que le jeune handicapé atteint l'âge de 20 ans. Le dossier est alors transmis à la COTOREP.

Attributions de la CDES:

- ⇒ appréciation du handicap et détermination d'un *taux d'incapacité*
- ⇒ attribution de l'**AES (Allocation d'Education Spéciale)**
- ⇒ orientation vers un **établissement spécialisé**, soutien médico-psychopédagogique...
- ⇒ proposition pour l'attribution de bourses d'enseignement d'appoint

Toute CDES (1 par département) peut être saisie par les parents ou le responsable ayant la charge effective de l'enfant, par la DDASS, le directeur d'école, la CAF, ou par un service médical.

**Dans tous les cas, les parents ou le responsable de l'enfant doivent être informés de la saisine**

#### ◆ Question Rcdes

☞ Vous préciserez dans la formulation de la question Rdes « Avez-vous déposé (**ou a-t-on déposé pour vous**) un dossier devant la CDES ? »

A noter qu'on pose cette question même aux personnes ayant déclaré avoir déjà déposé un dossier devant la COTOREP, de façon à repérer une antériorité de la reconnaissance administrative du handicap et la transition de dossiers de la CDES vers la COTOREP.

#### ◆ Question Rcd

☞ **LIRE LA LISTE des décisions de la CDES et saisir celles qui s'appliquent à la personne concernée.**

#### ◆ Question Rcdres

La CDES (comme la COTOREP) **notifie une décision** qui s'impose aux organismes de prise en charge (assurance-maladie, établissements). Dans les faits, l'établissement ou le service indiqué peut être inaccessible à l'enfant handicapé

- soit parce qu'il n'y a pas de place disponible
- soit parce qu'il est trop éloigné

Les parents gardent néanmoins la priorité dans le choix de l'établissement, la CDES indiquant le type et la nature de la structure recommandée.

**MODULE R : LES REVENUS** **ADELE**

Vous a-t-on reconnu un taux d'invalidité, ou d'incapacité ? (accordé par la Sécurité Sociale, les COTOREP ou CDES (Commission Départementale d'Education Spéciale), l'armée, les sociétés d'assurance...)

1. Oui  
2. Non

---

Rcda Rcdtp Rautyp Rcdres Rcddat Rcdta2 Rinal  oui

**MODULE R : LES REVENUS** **ADELE**

La sécurité sociale vous a-t-elle classé dans une catégorie d'invalidité (1°, 2°, 3°) ?

1. Oui  
2. Non

---

	rcadre	rcatss	rtaux	rdate
rin[1]	1			
rin[2]				
rin[3]				

**MODULE R : LES REVENUS** **ADELE**

Dans quelle catégorie d'invalidité vous a classé la sécurité sociale ?

1. Catégorie 1  
2. Catégorie 2  
3. Catégorie 3

---

	rcadre	rcatss	rtaux	rdate
rin[1]	1	3		
rin[2]				
rin[3]				

**MODULE R : LES REVENUS** **ADELE**

Depuis quelle année la sécurité sociale vous a-t-elle classé dans cette catégorie ?

Entrer une valeur comprise entre 1945 et 2005

---

	rcadre	rcatss	rtaux	rdate
rin[1]	1	3		1986
rin[2]				
rin[3]				



## ◆ Tableau sur les taux d'invalidité

Questions **Rinval** et suivantes

Une personne handicapée ne se voit pas obligatoirement attribuer un taux d'incapacité ou d'invalidité. C'est pourquoi on pose la question explicitement (sauf si cette attribution a déjà été mentionnée dans les décisions COTOREP ou CDES).

Selon l'organisme concerné, les handicaps sont mesurés de différentes manières:

⇒ La Sécurité Sociale classe les invalides en **3 catégories**<sup>2</sup> suivant leur capacité potentielle à exercer une activité rémunérée. C'est cette catégorie qui détermine le montant de la *pension d'invalidité* :

- **1<sup>ère</sup> catégorie** : invalides capables d'exercer une activité professionnelle réduite. La pension est égale à 30% du salaire de base.
- **2<sup>ème</sup> catégorie** : invalides incapables d'exercer une activité professionnelle. La pension est égale à 50% du salaire de base.
- **3<sup>ème</sup> catégorie** : invalides incapables d'exercer une activité professionnelle et obligés d'avoir recours à l'assistance d'une tierce personne. La pension est celle de 2<sup>ème</sup> catégorie + 40% de majoration tierce personne.

⇒ Tout salarié victime d'un *accident du travail* ou atteint d'une maladie professionnelle peut avoir droit à une *rente* de la sécurité sociale si son *taux d'incapacité* est supérieur ou égal à 10%.

⇒ Les COTOREP et les CDES apprécient un *taux d'incapacité*, exprimé en % suivant un guide-barème

⇒ Les *pensions militaires d'invalidité* sont établies d'après un degré d'invalidité fixé par un barème annexe au code des pensions militaires. Le *taux d'invalidité* obtenu est exprimé en %.

⇒ Enfin les *sociétés d'assurance et les mutuelles* attribuent elles aussi un taux d'invalidité suivant un barème qui leur est propre.

Cet imbroglio peut entraîner une certaine confusion dans les réponses, d'autant plus **qu'un même individu peut cumuler les taux d'invalidité ou d'incapacité** ci-dessus.

C'est pourquoi on a préféré détailler précisément ces questions au prix de répétitions qui peuvent paraître lourdes mais nécessaires au discernement des diverses situations.

---

<sup>2</sup> A ne pas confondre avec les catégories A, B, C liées au statut de « *travailleur handicapé* » accordé par la COTOREP.

MODULE R : LES REVENUS		ADELE	
La COTOREP (ou la CDES) vous a-t-elle accordé un taux d'incapacité ?			
1. Oui 2. Non			
	rcadre	rcatss	rtaux rdate
rin[1]	1	3	1986
rin[2]	2		
rin[3]	1		

MODULE R : LES REVENUS		ADELE	
Quel taux d'incapacité vous a attribué la COTOREP (ou la CDES) ? (en pourcentage)			
Entrer une valeur comprise entre 1 et 100			
	rcadre	rcatss	rtaux rdate
rin[1]	1	3	1986
rin[2]	2		
rin[3]	1	64	

MODULE R : LES REVENUS		ADELE	
Avez-vous un taux lié à une pension militaire d'invalidité ?			
1. Oui 2. Non			
	rcadre	rcatss	rtaux rdate
rin[3]	1	64	NSP
rin[4]	2		
rin[5]			

MODULE R : LES REVENUS		ADELE	
Avez-vous une carte d'invalidité ?			
1√ Oui, la carte d'invalidité (couleur orange) 2√ Oui, la carte <<station debout pénible>> (couleur verte) 3√ Oui, la carte nationale de priorité des invalides du travail (barrée de bleu ou de rouge) 4√ Oui, la carte de pensionné militaire d'invalidité (barrée de bleu ou de rouge) 5. Non			
Entrer au maximum 4 valeurs			
Rcarte	1-2-3-4		

◆ Le schéma décrit page précédente se répète pour chaque organisme ; à chaque fois que la personne déclare avoir un un taux d'incapacité, on lui en demande la valeur et depuis quand il lui a été attribué.

☞ Notez que si on a déjà enregistré dans les questions précédentes le fait que la personne bénéficie d'un taux d'incapacité, les réponses à Rival et Rcadre seront **automatiquement** remplies par le programme

Dans l'exemple ci-contre, la personne avait déclaré précédemment que la COTOREP lui avait reconnu un taux d'incapacité et la réponse **1** est déjà indiquée dans le tableau.

☞ Les droits à allocations et le montant de celles-ci sont calculés en fonction de « tranches » de taux et non de leur valeur précise, ce qui entraîne parfois des réponses du type « *entre 50 et 75%* » ou « *plus de 80%* ». Dans ces cas, on saisira par convention la valeur de la borne inférieure + 1. Par exemple, si une personne ne connaît pas précisément la valeur de son taux d'incapacité et répond « *entre 50 et 75 %* », il faudra saisir la réponse « **51** » (50 + 1).

◆ Attention, les **pensions militaires d'invalidité** peuvent être versées également sous le terme de « **pension d'ayant-cause** » aux veuves et aux orphelins de victimes de guerre ou de maladies contractées pendant le service national. Ces pensions sont liées à un taux d'invalidité. Il n'est donc pas incongru de demander à une femme de 25 ans, par exemple, si elle a un taux d'invalidité lié à une pension militaire.

◆ Question **Rcarte**. *Possibilité de plusieurs réponses simultanées*

- [modalité 1]. La **carte d'invalidité** (de couleur orange) est délivrée par le Préfet, après instruction de la CDES ou de la COTOREP, à toute personne handicapée, majeure ou mineure, résidant en France et ayant un **taux d'incapacité d'au moins 80%**

Elle permet de bénéficier de certains avantages (transports, stationnement...) et notamment ouvre droit à ½ part supplémentaire pour le calcul de l'impôt sur le revenu.

☞ Ne pas confondre la **carte d'invalidité** (de couleur orange) avec les diverses cartes de priorité qui n'ont pas de caractère national: **station debout pénible** (verte), ou les **cartes de pensionné militaire d'invalidité** (bleue et rouge).

<b>MODULE G : LES DESAVANTAGES</b>		<b>ADELE</b>
<b>SPECTACLES</b>		
Allez-vous voir des spectacles sportifs payants ?		
<ul style="list-style-type: none"> <li>1. Oui</li> <li>2. Non</li> </ul>		
	GSouin GSnbF GSper	
tsor[1]	2	
tsor[2]		
tsor[3]		
<b>MODULE G : LES DESAVANTAGES</b>		<b>ADELE</b>
<b>SPECTACLES</b>		
Allez-vous au cinéma ?		
<ul style="list-style-type: none"> <li>1. Oui</li> <li>2. Non</li> </ul>		
	GSouin GSnbF GSper	
tsor[1]	2	
tsor[2]	2	
tsor[3]	1	
<b>MODULE G : LES DESAVANTAGES</b>		<b>ADELE</b>
<b>SPECTACLES</b>		
Actuellement, à quelle fréquence allez-vous au cinéma ?		
Entrer une valeur comprise entre 0 et 50		
	GSouin GSnbF GSper	
tsor[1]	2	
tsor[2]	2	
tsor[3]	1 3	
<b>MODULE G : LES DESAVANTAGES</b>		<b>ADELE</b>
<b>SPECTACLES</b>		
C'est 3 fois par:		
<ul style="list-style-type: none"> <li>1. -Semaine</li> <li>2. -Mois</li> <li>3. -An</li> <li>4. -décennie</li> </ul>		
	GSouin GSnbF GSper	
tsor[1]	2	
tsor[2]	2	
tsor[3]	1 3 2	

## MODULE G: Vacances, loisirs, sports, qualité de vie

### ◆ Tableau sur les spectacles

Il s'agit de relever la *fréquence des « sorties »* de la personne, en vue de la comparer aux loisirs de la population générale.

∞ Vous devrez indiquer à la personne le mode de réponse qu'on attend d'elle: *3 fois par semaine, 2 fois par an, jamais...*

Cette information sera saisie dans 2 questions

- ◆ **Gsnbf** ou vous noterez le « nombre de fois... »
- ◆ **Gsper** ou vous noterez la période de référence : dans l'exemple ci-contre, la personne va au cinéma 3 fois par mois.

ASSOCIATIONS ET ACTIUVITES BENEVOLES

Participez-vous à une <ou plusieurs> association(s) ?

- 1. Oui
- 2. Non
- 7. Sans objet : Trop jeune

Faites-vous partie d'associations musicales ?

- 1. Oui
- 2. Non

	Gatyp -Gapart	
class(1)	2	
class(2)	1	
class(3)		

Etes-vous :

- 1. -Simple adhérent
- 2. -Participant actif
- 3. -responsable

	Gatyp -Gapart	
class(1)	2	
class(2)	1	2
class(3)		

SPORTS

Pratiquez-vous régulièrement un ou plusieurs sports ?

- 1. Oui
- 2. Non, ne peux pas, pour des raisons de santé, handicap,...
- 3. Non, ne peux pas, par manque de temps, de partenaires,...
- 4. Non, n'en éprouve pas le besoin et ça ne me manque pas
- 5. Non, trop âgée
- 7. Non, trop jeune

Dans quel cadre le Pratiquez-vous le plus souvent ?

- 1. En individuel
- 2. Avec une association (autre qu'une association de handicapés)
- 3. Dans un club d'entreprise
- 4. Dans un club scolaire ou universitaire
- 5. Avec une association de handicapés

GSprat	1	oui	Gestim	
GSpref	2,4		Gaide	
GSpcad	2	cad2	Gaidki	
Gsomm			Gaid2	
Gsomm2			Gaid3	

### ◆ Tableau sur les associations

Ces questions visent à relever l'amplitude de la participation sociale de la personne handicapée.

De la même façon que pour le tableau des spectacles, on demande successivement à la personne si elle fait partie d'une association, et si oui quel rôle elle y occupe.

Si la personne veut signaler son appartenance à une activité associative ne figurant pas dans la liste des modalités, notez le dans une boîte de **Remarques** (CTRL + F4)

### ◆ Question Gspref

La réponse se fait à l'aide d'une classification décrite dans la **carte de codes n° 9 sur les sports** et accessible avec la barre d'espacement.

### ◆ Pratique du sport . question Gspcad

↻ Une seule réponse étant possible, privilégier le cadre qui permet de pratiquer le sport avec le moins de contraintes. Les modalités sont ordonnées de 1 à 6 suivant cette logique.

Par exemple, si la personne joue au rugby avec une [5]. *association de handicapés* et avec une [2]. *autre association*, répondez [2].

## MODULE G : LES DESAVANTAGES

ADELE

## DETERMINATION DE L'AIDANT PRINCIPAL

Parmi les personnes (non professionnelles) qui vous aident, qui considérez-vous comme l'aide le plus proche ?

- |                |             |
|----------------|-------------|
| ▲ 1. FANNY     | 6. xxxxxxxx |
| ▼ 2. ALEXANDRE | 7. xxxxxxxx |
| 3. xxxxxxxx    | 8. xxxxxxxx |
| 4. xxxxxxxx    |             |
| 5. xxxxxxxx    |             |

GSprat	1	oui	Gestim	2	GQ1_2
GSpref	2.4		Gaide	2	
GSpcad	2	cad2	Gaidki	2	aid2
Gsomm	2	non	Gaid2		
Gsomm2			Gaid3		

## MODULE G : LES DESAVANTAGES

ADELE

## DETERMINATION DE L'AIDANT PRINCIPAL

POUR L'ENQUETEUR:

Est-ce que ALEXANDRE est là actuellement ?

- |          |
|----------|
| ▲ 1. Oui |
| ▼ 2. Non |

## MODULE G : LES DESAVANTAGES

ADELE

## DETERMINATION DE L'AIDANT PRINCIPAL

POUR L'ENQUETEUR:

Jugez-vous possible de l'interroger maintenant ?

- |   |
|---|
| ▲ 1. Oui  |
| ▼ 2. Non, je laisse un questionnaire-papier à remplir |

## MODULE W : QUESTIONS A L'AIDE PRINCIPAL

Acceptez-vous de répondre à un questionnaire court portant sur les conséquences de votre rôle d'aidant ?

- |          |
|----------|
| ▲ 1. Oui |
| ▼ 2. Non |

w Pausew	C		Wjour	
Wdac	1	oui	Wsoir	
Wage			Wvac	
Wdan			Wsomm	
Wdms			Wsoma	



## MODULE W: Interview de l'aidant principal

### ◆ Détermination de l'aidant principal

On conclue l'interview concernant la personne HID en lui demandant qui elle considère comme son **aide la plus proche**, dans la mesure où elle reçoit l'aide d'un proche (qu'il soit de la famille ou non).

☞ *On exclut de la notion d' « aidant principal » les aidants professionnels, rémunérés pour l'aide qu'ils apportent (aide-ménagère, garde à domicile, infirmière...).*

C'est pourquoi le programme affiche la liste des aidants non-professionnels déjà cités au cours du module C. Vous n'avez ainsi qu'à saisir le chiffre correspondant au prénom affiché.

### ◆ Interview de l'aidant principal

⇒ Si l'aidant principal est présent **et** si vous jugez possible de l'interroger immédiatement, vous lui demanderez s'il est d'accord pour répondre à quelques questions (20 questions) prenant 2 à 3 minutes. Au besoin, vous pourrez lui faire lire le questionnaire-papier (imprimé W) décrivant l'objectif de ces questions. *L'interview est donc réalisée dans ce cas sur l'ordinateur*

⇒ Si l'aidant principal est absent, **ou** si vous jugez délicat de réaliser l'interview en présence de la personne aidée, vous laisserez un *questionnaire-papier* au ménage en ayant pris soin d'y recopier les indications affichées par le programme :

Individu[2]: 142/147	
MODULE G : LES DESAVANTAGES	YUONNE
<b>ENQUETEUR :</b> Recopiez sur le bulletin destiné à l'aidant principal les informations affichées ci-dessous puis laissez ce bulletin au ménage. N'oubliez pas de joindre l'enveloppe timbrée pour le retour du questionnaire.	
Région	53
N° fiche-adresse	1
N° individu	2
N° aidant principal	1
Taper C pour continuer	
Gaffic	[ ]

NOTA : Dans les ménages où vous aurez 2 interviews HID à réaliser, il est possible que vous ayez à réaliser 2 interviews d'aidant principal. C'est pourquoi le programme vous demandera préalablement :

1. Si vous avez déjà réalisé l'interview du premier individu
2. Et si oui, si cet individu a désigné le même « aidant principal », auquel cas vous ne réinterrogeriez évidemment pas l'aidant principal.

# 1. Conclusion du questionnaire HID

## 1.1 Question Refad1 : Personne-relais

L'enquête Handicaps-Incapacités-Dépendance est une enquête à 2 passages espacés d'un délai de 2 ans, durée relativement longue dans laquelle peuvent survenir des changements d'adresse. L'intérêt statistique est de réinterroger le maximum de personnes. Pour avoir le moins de déperdition possible, on demande, comme l'ont déjà fait d'autres enquêtes, les coordonnées d'une personne-relais :

Individu[1]: 146/147		PERSONNE RELAIS		JULES	
L'INSEE envisage de demander à un enquêteur de revenir vous voir dans environ 2 ans. Acceptez-vous de nous communiquer le nom et l'adresse d'un proche (parent, ami...) susceptible de nous renseigner sur votre nouvelle adresse ?					
1. Oui 2. Non					
Refad0	?		Refcm		
Refad1	1	oui	Refcom		
Refnom			RefDep		
Refpr			Refdp		
Refadr			Reftel		

Individu[1]: 146/147		PERSONNE RELAIS		JULES	
Quel est son nom ?					
Refad0	?		Refcm	83111	
Refad1	1	oui	Refcom	STE ANASTASIE SUR ISSOL	
Refnom	SCHIFFER		RefDep	83 Var	
Refpr	Claudia		Refdp		
Refadr	68 bis rue paradis		Reftel	ref	

Vous terminerez par la validation de la fiche-adresse, qui se fera en 2 temps :

## 1.2 Validation du questionnaire individuel

Si vous validez le questionnaire individuel :

```
==== Individu[1]: 147/147 ====
** VALIDATION DU QUESTIONNAIRE INDIVIDUEL **

Taper ensuite F3 pour sauvegarder les données déjà saisies

1. Je valide le questionnaire de
   JULES dont l'état est Oui
2. Je souhaite revenir sur le
   questionnaire de JULES dont
   l'état est Oui

FinQI      1      OK
ValidQI    1      Oui
Pauseq
```

⇒ A l'issue d'un questionnaire individuel, le programme vous indique, le cas échéant, s'il y a un autre questionnaire individuel à valider, et comment aller valider le questionnaire ménage.

```
==== Individu[1]: 147/147 ====

POUR L'ENQUETEUR : Tous les questionnaires individuels du ménage sont
validés.

-Si vous êtes entré dans le questionnaire individuel par CTRL+ENTREE et le
bloc INDIU, n'oubliez pas de valider le ménage.
Pour cela, allez dans le bloc ENQUETE et positionnez-vous à la fin du
questionnaire(touche Fin).

Pour sauvegarder les données déjà saisies, taper F3

Taper C pour continuer

FinQI      1      OK
ValidQI    1      Oui
Pauseq
```

**TAPEZ [F3] pour SAUVEGARDER**

⇒ tapez C pour continuer

⇒ positionnez vous sur [- Enquete] puis tapez ENTREE.

⇒ Tapez la touche [FIN] (*attention à ne pas taper sur la touche [Suppr] juste à côté*)

### 1.3 Tableau des personnes ayant assisté et participé à l'entretien

Avant la validation finale du questionnaire ménage, vous devrez remplir un tableau indiquant les personnes du ménage ayant **assisté** à l'entretien, et parmi celles-ci celles qu' y ont **participé activement** (en répondant à tout ou partie du questionnaire HID).

Enquete: 760/766

PERSONNE ASSISTANT ET REpondANT A L'ENTRETIEN

TABLEAU A REMPLIR PAR L'ENQUETEUR

Est-ce que FANNY 26ans a participé activement à l'entretien ?

1. Oui  
2. Non

	Assist	Respg2
Pinq[1]	1	1
Pinq[2]	1	2
Pinq[3]	1	2

### 1.4 Validation du questionnaire ménage

Elle se fait à la fin du bloc « Enquête ».

Enquete: 764/766

\*\* VALIDATION \*\*

1. Je valide le questionnaire  
2. Je souhaite revenir sur le questionnaire

ValidQ

- ◆ si vous **validez** le questionnaire, celui-ci passera à **ERV** (Enquête Réalisée et Validée) et à l'état **B** (Bon à transmettre)
- ◆ si vous ne souhaitez pas le valider, répondez **2** et le questionnaire restera à **EEC** (Enquête En Cours) et à l'état **\_** dans le carnet de tournée.

### III. DICTIONNAIRE DES SIGLES

**AAH** : Allocation aux Adultes Handicapés. *Elle est versée à environ 600 000 bénéficiaires. [p. 69]*

**ACTP** : Allocation Compensatrice pour Tierce Personne. *Elle est versée à environ 300 000 bénéficiaires. . [p. 69]*

**AES** : Allocation d'Education Spéciale. *Elle est versée à environ 100 000 bénéficiaires [p. 69]*

**AGGIR** : Autonomie Gérontologique Groupes Iso-Ressources. *Il s'agit d'un instrument de mesure de l'autonomie de la personne âgée ( de plus de 60 ans). Cette mesure est réalisée par une équipe médico-sociale qui interroge la personne sur son état de santé, sur les activités qu'elle peut effectuer ou non, et sur son environnement.*

*La classification AGGIR permet d'établir des profils de perte d'autonomie puis de classer les personnes âgées dans un des 6 « groupes iso-ressources »(GIR).*

*le groupe 1 correspond essentiellement aux personnes âgées ayant perdu leur autonomie mentale, corporelle, locomotrice et sociale, qui nécessitent une présence indispensable et continue d'intervenants. Le groupe iso-ressources 6 regroupe les personnes âgées qui ont conservé leur autonomie pour effectuer tous les actes de la vie courante (s'alimenter, s'habiller, faire sa toilette, assumer l'hygiène de l'élimination urinaire et fécale, se déplacer, s'orienter dans le temps et l'espace, utiliser les moyens de communication, se comporter de façon sensée)*

*L'enquête HID, dans son module B sur la description des incapacités, questionne sur la capacité des personnes à effectuer sans aide tous ces actes de la vie courante. Ceci devrait permettre d'établir le « profil AGGIR » des personnes interrogées.*

*Le degré de dépendance mesuré par AGGIR est un des 3 critères (avec l'âge > 60 ans et le niveau de ressources) de décision d'attribution de la PSD (Prestation Spécifique Dépendance).*

**APF** : Association des Paralysés de France

**AGEFIPH** : Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Travailleurs Handicapés. *[p. 63]*

**AGIRC** : Association de Gestion des Institutions de Retraite Complémentaire. *[p. 75]*

**ALS** : Allocation Logement Social. *[p. 69]*

**AP** : Atelier Protégé. *[p. 57]*

**ARRCO** : Association des Régimes de Retraites Complémentaires. *[p. 75]*

**ATO** : Atelier Thérapeutique Occupationnel. *[p. 57]*

**CANCAVA** : Caisse Autonome Nationale de Compensation de l'Assurance Vieillesse Artisanale.

**CAT** : Centre d'Aide par le Travail. *[p. 57]*

**Catégories d'invalidité de la Sécurité sociale:** La sécurité sociale classe les invalides en trois catégories: 1,2 ou 3. [p. 81]

**Catégories de travailleur handicapé:** La COTOREP classe les travailleurs handicapés en trois catégories: A, B ou C. *Il n'y a aucun rapport direct avec les catégories d'invalidité de la Sécurité sociale.* [p. 77]

**CDD :** Contrat (de travail) à durée déterminée.

**CDES :** Commission Départementale d'Education Spéciale. [p. 79]

**CDI :** Contrat (de travail) à durée indéterminée.

**CDTD :** Centre de Distribution de Travail à Domicile. [p. 57]

**CES :** Contrat Emploi-Solidarité.

**CLIS :** Classes d'Intégration Scolaire Spécialisées. *Ce sont des classes du 1<sup>er</sup> degré (maternelle et primaire) d'Établissements ordinaires dépendant du Ministère de l'Éducation Nationale (y.c. Ets. Privés)* [p. 49]

**CNAV :** Caisse Nationale d'Assurance-Vieillesse. *C'est la caisse de sécurité sociale du régime général, couvrant les travailleurs salariés.*

**CNAVPL :** Caisse Nationale d'Assurance-Vieillesse des Professions Libérales.

**CNBF :** Caisse Nationale du Barreau de France.

**CNIL :** Commission Nationale Informatique et Libertés.

**CNIS :** Conseil National de l'Information Statistique.

**COTOREP :** Commission Technique d'Orientation et de Reclassement Professionnel. [p. 77]

**EHPA :** Etablissement Hébergeant des Personnes Agées.

**EME :** Etablissements Médico-Educatifs. *La scolarisation est assurée à temps plein dans l'établissement spécialisé (qui dépend du secteur des Affaires Sociales - Ministère de l'Emploi et de la Solidarité) ou à temps partagé entre celui-ci et l'école ordinaire. Ils comprennent les IMP et les IMPRO.* [p. 49]

**EMS :** Etablissements Médicaux et Sanitaires. *Etablissements spécialisés du secteur des Affaires Sociales (Ministère de l'Emploi et de la Solidarité) dans lesquels la scolarisation est assurée dans l'établissement hospitalier. Ils comprennent : les établissements hospitaliers, maisons de cure, aériums, préventorioms, sanatoriums, maisons d'enfants à caractère sanitaire, maisons de réadaptation fonctionnelle.* [p. 49]

**ENP :** Ecoles Nationales de Perfectionnement (cf. EREA) [p. 49]

**EPSR :** Equipe de préparation et de suite au reclassement. [p. 61]

**EREA :** Classes d'enseignement des Etablissements Régionaux d'Enseignement adapté. *Ces classes accueillent, dans des établissements spécialisés dépendant du Ministère de l'Éducation Nationale des jeunes handicapés (essentiellement des déficients intellectuels) de 12 à 16 ans. Ils ont remplacé les ENP : Ecoles Nationales de Perfectionnement.* [p. 49]

**GCA :** Groupe classes-Ateliers (cf. SEGPA) [p. 49]

**GIC :** Grand Invalide Civil [p. 43]

**GIG :** Grand Invalide de Guerre [p. 43]

**HID** : Enquête sur les "Handicaps, les Incapacités et la Dépendance"..

**IMP** : Instituts Médico-Pédagogiques. *Ces établissements médico-éducatifs (cf. EME) accueillent les enfants et adolescents ayant un retard intellectuel. [p. 49]*

**IMPRO** : Instituts Médico-Professionnels. *Ces établissements médico-éducatifs (cf. EME) accueillent, comme les IMP, les enfants et adolescents ayant un retard intellectuel, auxquels ils dispensent une formation professionnelle. [p. 49]*

**IRCANTEC** : Institution de Retraite Complémentaire des Agents Non-Titulaires de l'Etat et des Collectivités locales. [p. 75]

**LEA** : Lycées d'Enseignement Adapté. *Ils remplacent progressivement les EREA [p. 49]*

**MAS** : Maison d'Accueil Spécialisée. *Foyer d'hébergement pour adultes handicapés.*

**MSA** : Mutualité Sociale Agricole. *Régime mutualiste des agriculteurs (indépendants ou salariés), assurant la gestion des assurances maladie et vieillesse.*

**OIP** : Organisme d'Insertion et de Placement. [p. 61]

**OMS** : Organisation Mondiale de la Santé.

**PSD** : Prestation Spécifique Dépendance. [p. 69]

**SCM** : Section de cure médicale. *Partie de certains établissements pour personnes âgées dotée d'un équipement, d'un personnel médical et d'une autorisation administrative leur permettant d'accueillir les personnes âgées ayant besoin de soins intensifs.*

**SEGPA** : Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté des collèges. *Ce sont des classes du 2<sup>ème</sup> degré d' Etablissements ordinaires dépendant du Ministère de l'Education Nationale (y.c. Ets. Privés). Depuis 1996, les SEGPA ont remplacé les SES et GCA. [p. 49]*

**SES** : Section d'Education Spéciale (cf. SEGPA). [p. 49]

**SESSAD** : Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile. *Un SESSAD peut être rattaché à un établissement, mais ce service peut également être autonome. Il intervient dans le cadre de l'intégration scolaire et d'un projet pédagogique, éducatif et thérapeutique d'ensemble. [p. 51]*

**SSESD** : Ancienne dénomination de SESSAD.

**Taux d'invalidité**: il existe plusieurs barèmes de taux d'invalidité ou d'incapacité suivant les organismes qui les attribuent. [p. 81]

**UNAFAM** : Union Nationale des Amis et Familles de Malades Mentaux

**UNAPEI** : Union Nationale des Associations de Parents et Amis de Personnes Handicapées Mentales

**VQS** : *L'enquête VQS (Vie Quotidienne et Santé) est un supplément au Recensement de la Population de mars 1999. A cette occasion, 300 000 personnes ont elles-même rempli (« dépôt-retrait » par l'agent recenseur) un questionnaire court portant sur les problèmes de santé qui perturbent leur vie quotidienne. On a ainsi déterminé l'échantillon de l'enquête HID de la fin de l'année 1999 (20 000 personnes).*

